

MISSION 04

DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

PROGRAMME 04.03

**RAPPORT SUR LA SITUATION
INTERNE ET TERRITORIALE EN
MATIERE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE AU CONSEIL GENERAL
DE L'OISE**

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
INTRODUCTION	6
L'AMELIORATION CONTINUE AU CŒUR DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	8
La planification	8
Une forte volonté politique et une gouvernance tournée vers une transversalité maximale	8
Une forte volonté politique	8
Une gouvernance vers une transversalité maximale	9
Un diagnostic territorial partagé et collectif	10
Une mise en œuvre structurée et transversale	11
Une collectivité volontaire qui vise à l'exemplarité	11
Un programme d'actions mises en œuvre par les directions concernées	11
Une nécessaire évaluation et un suivi régulier	13
La définition des indicateurs	13
Un suivi régulier pour une évaluation au plus juste	14
Mobilisation et communication	14
LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE	17
Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général	18
Action 1 : Multiplier l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	19
Action 2 : Poursuivre la dématérialisation en interne	21
Action 3 : Promouvoir une consommation interne économe et responsable	23
Action 4 : Renforcer le travail d'intégration des travailleurs handicapés	25
Action 5 : Adopter une communication plus éco-responsable	26
Action 6 : Encourager l'organisation de manifestations sportives et culturelles exemplaires	27
Action 7 : Animer les structures de concertation	28
Assurer une gestion durable des bâtiments départementaux	31
Action 8 : Mettre en œuvre une gestion patrimoniale performante et durable	32
Action 9 : Construire durablement	35
Mettre en œuvre une politique routière respectueuse de l'environnement	36
Action 10 : Préserver la biodiversité en mettant en place une politique d'entretien durable des routes	36
Action 11 : Favoriser une politique d'aménagement durable des routes	38
Favoriser le changement de culture en faveur du développement durable	39
Action 12 : Sensibiliser les isariens, dès le plus jeune âge, aux enjeux du développement durable	39

LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	41
La lutte contre le changement climatique et protection atmosphérique	42
La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	45
L'épanouissement de tous les êtres humains et l'accès aux biens collectifs	47
La cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires	49
La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	51
ANNEXE	54
Annexe 1	54

Préambule

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'élaboration de ce rapport concerne la préparation du budget 2012 et des budgets suivants. Il doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'Assemblée départementale. Cette dernière sera transmise avec le budget au représentant de l'Etat.

En application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011, la circulaire du 3 août 2011 précise le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration.

Ainsi le Conseil général de l'Oise s'inscrit dans ce contexte général de transparence et d'informations à destination des Isariens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux, en présentant son premier rapport sur le développement durable de l'Oise.

Son rapport s'appuie sur son Agenda 21 départemental actualisé en décembre 2010 qui a fait l'objet d'une procédure de labellisation auprès du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (dépôt d'un dossier de candidature en date du 1er juin 2011).

Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par le Conseil général de l'Oise sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

La première partie du rapport présente le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation structuré sur la base des 5 éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux », que sont :

- la stratégie d'amélioration continue ;
- la participation ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité des approches ;
- l'évaluation partagée.

La deuxième partie présente la stratégie et le programme d'actions de la collectivité en faveur d'un développement durable.

La troisième et dernière partie présente le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes du Conseil général.

Les parties 2 et 3 de ce rapport sont organisées en respect des 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

INTRODUCTION

L'Oise, un département entre Picardie et Ile de France

Avec 799.500 habitants, l'Oise se différencie des autres départements de Picardie par la jeunesse de sa population et l'existence de plusieurs polarités urbaines (BEAUVAIS, COMPIEGNE, NOYON, CLERMONT, CREIL, SENLIS) qui ont toutes une aire d'influence propre. L'Oise présente une nette dichotomie avec des communes au Sud plus urbaines en lien étroit avec la frange francilienne et des communes au Nord principalement rurales où agriculture intensive et tradition industrielle sont fortement ancrées.

Ces deux phénomènes se conjuguent pour accroître la pression sur l'espace et les ressources environnementales de l'Oise, particulièrement riches avec notamment près de 131.000 hectares de forêts dont l'une des plus importantes est la forêt de COMPIEGNE.

La mutation vers un nouveau modèle de développement durable : le département de l'Oise s'engage au travers de son Agenda 21

En soutenant ses 693 communes, le département de l'Oise s'est engagé, depuis 2004, à concourir à l'amélioration du cadre de vie des Isariens, et ce en proposant un avenir durable à l'Oise avec du lien social, une économie équilibrée et un environnement préservé. Cette volonté est conforme à l'article 1er de la Déclaration de RIO de JANEIRO, du Sommet de la Terre de juin 1992 qui stipule que « *les êtres humains sont au coeur des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* ».

Face à la gravité de la crise écologique, le Conseil général de l'Oise a très tôt considéré que l'économie devrait s'adapter aux besoins sociaux et environnementaux pour un nouveau type de développement. L'eau, l'énergie, les savoirs, l'accès aux logements, à la mobilité et au haut et très haut débit doivent être considérés comme des biens communs de l'humanité et être gérés comme des services publics.

Bien que face à des enjeux planétaires, le département s'est engagé, à son échelle, pour un développement durable de l'Oise. Cet engagement s'est traduit par l'adoption de son Agenda 21 Départemental le 15 décembre 2005, outil stratégique vers un développement durable de l'Oise à l'horizon 2012.

En accompagnement de cette démarche, le département a mis en place un Conseil de Développement Durable de l'Oise (CDDO), véritable instance consultative, composée de 80 membres de la société civile, permettant d'avoir une vision croisée des grands projets de la collectivité.

Les enjeux qui ont amené le Conseil général de l'Oise à élaborer un projet territorial, sont intrinsèquement liés au développement durable. En effet, il apparaît comme un moyen particulièrement privilégié de prendre en compte l'ensemble des enjeux de son territoire et de répondre aux attentes, nombreuses et parfois antinomiques, des parties prenantes.

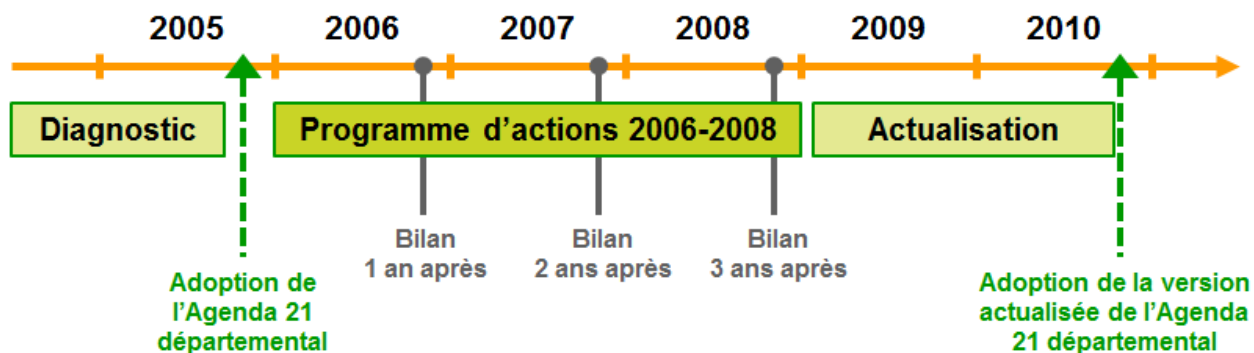
Il offre un cadre de réflexion qui allie « global et local » et représente une opportunité de réfléchir, autrement et ensemble, à un mode de croissance qui garantit, sur le long terme, le progrès économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement au niveau du département de l'Oise.

Il permet de dialoguer avec toutes les forces vives du territoire afin de construire un projet territorial collectif et partagé.

L'autre enjeu, qui a amené le département de l'Oise à élaborer un projet territorial, au travers de son Agenda 21, est celui d'une réflexion plus globale sur le modèle de développement et de gouvernance territoriale, tant en interne qu'en externe.

Déroulement du projet territorial de développement durable de l'Oise à l'horizon 2012

L'ambition du Conseil général de l'Oise était de constituer un programme d'actions concrètes permettant la mise en œuvre du projet de développement durable pour l'Oise, à l'horizon 2012.



Ainsi, l'Agenda 21 adopté en décembre 2005 proposait un ensemble de 105 actions, structurées autour de 4 enjeux révélés par le diagnostic territorial :

- renforcer ses solidarités ;
- s'ouvrir sur son environnement ;
- préparer son avenir ;
- être un partenaire du développement durable.

Dans un souci d'amélioration continue, et 3 ans après sa mise en œuvre, le CDDO a souhaité l'actualisation de ce document afin d'améliorer sa structuration et sa lisibilité, mais aussi d'adapter le programme d'actions aux nouveaux enjeux du territoire, ainsi qu'aux nouvelles obligations issues du Grenelle de l'Environnement.

Dès septembre 2009, cette actualisation s'est construite dans une démarche participative grâce aux membres du CDDO et à l'ensemble des directions du Conseil général.

Le 16 décembre 2010, l'Assemblée départementale a adopté son Agenda 21 actualisé ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi, reposant notamment sur la labellisation de cet outil auprès du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Ainsi pour la labellisation « Agenda 21 local » au titre de 2011, le Conseil général de l'Oise a déposé sa candidature le 1^{er} juin 2011, afin d'obtenir cette reconnaissance, gage d'une stratégie de développement durable et d'amélioration continue.

L'évaluation du projet territorial de développement durable de l'Oise par la labellisation, viendra alimenter la démarche d'amélioration continue du département. Elle permet de se situer par rapport aux engagements nationaux, et de porter une appréciation sur les méthodes employées et les bonnes pratiques engagées par le département afin de les améliorer.

Il n'y a actuellement que 17 départements qui ont obtenu le label « Agenda 21 local », et l'Oise serait le premier département de Picardie et du nord de la France à s'engager dans cette démarche de labellisation.

L'amélioration continue au cœur du projet de développement durable du territoire

La réalisation du projet territorial de développement durable de l'Oise se repose essentiellement sur un outil stratégique qu'est l'Agenda 21 du département de l'Oise. Loin d'être figé, il est évolutif et s'appuie sur une stratégie d'amélioration continue des pratiques de la collectivité pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, et plus participatives.

Ainsi, l'élaboration de la démarche de développement durable du département de l'Oise respecte les 4 étapes représentées dans le schéma ci-dessous.

« On planifie, on met en œuvre, on vérifie, on mobilise et on améliore »



1^{ère} étape - La planification

Face aux défis multiples et complexes qui attendaient l'Oise, le Conseil général a adopté, en décembre 2005, une feuille de route pour planifier son projet territorial durable, à l'échéance 2012.

Une forte volonté politique et une gouvernance tournée vers une transversalité maximale

Une forte volonté politique

L'engagement du département de l'Oise dans une démarche de développement durable s'appuie sur une volonté politique forte confortée par l'intégration des principes du développement durable dans toutes ses politiques publiques.

Cela a permis de légitimer l'Agenda 21 de l'Oise tout en levant les éventuels points de blocage et en impulsant une nouvelle dynamique tant en interne qu'en externe. Ainsi, l'Agenda 21 est devenu un outil collectif pour rassembler tous les acteurs de l'Oise et les faire réfléchir à un avenir durable pour l'Oise.

Une gouvernance vers une transversalité maximale

S'engager dans une démarche de développement durable, c'est aussi appliquer une nouvelle gouvernance vers plus de transversalité et de participation afin d'élaborer une stratégie partagée et collective.

La stratégie de développement durable est coordonnée par le pôle Développement durable des territoires et mobilité, et plus particulièrement par la direction du développement des territoires et son service développement durable et environnement. L'équipe projet au sein de ce service est composée d'une directrice de projet développement durable, d'une chef de projet Agenda 21 et d'une assistante. Ils ont pour mission de veiller au suivi de la notion de développement durable dans les actions développées en s'appuyant sur les travaux du CDDO.

Véritable instance consultative, le CDDO, composé de toutes les forces vives de l'Oise, issues du monde associatif, économique, ou de différentes institutions, a été mis en place pour suivre et évaluer l'Agenda 21, tout en étant force de propositions sur des sujets d'actualité qui nécessiteraient une action spécifique du département. Ainsi, le CDDO, par ses réflexions et les nombreuses contributions des partenaires associés, assure une évaluation de la politique départementale au regard des principes du développement durable.

En septembre 2011, le Président a souhaité engager le renouvellement des membres du CDDO ainsi que de son mode de fonctionnement. Ce renouvellement est actuellement en cours, et s'accompagnera d'un nouveau fonctionnement, gage de dynamisme.

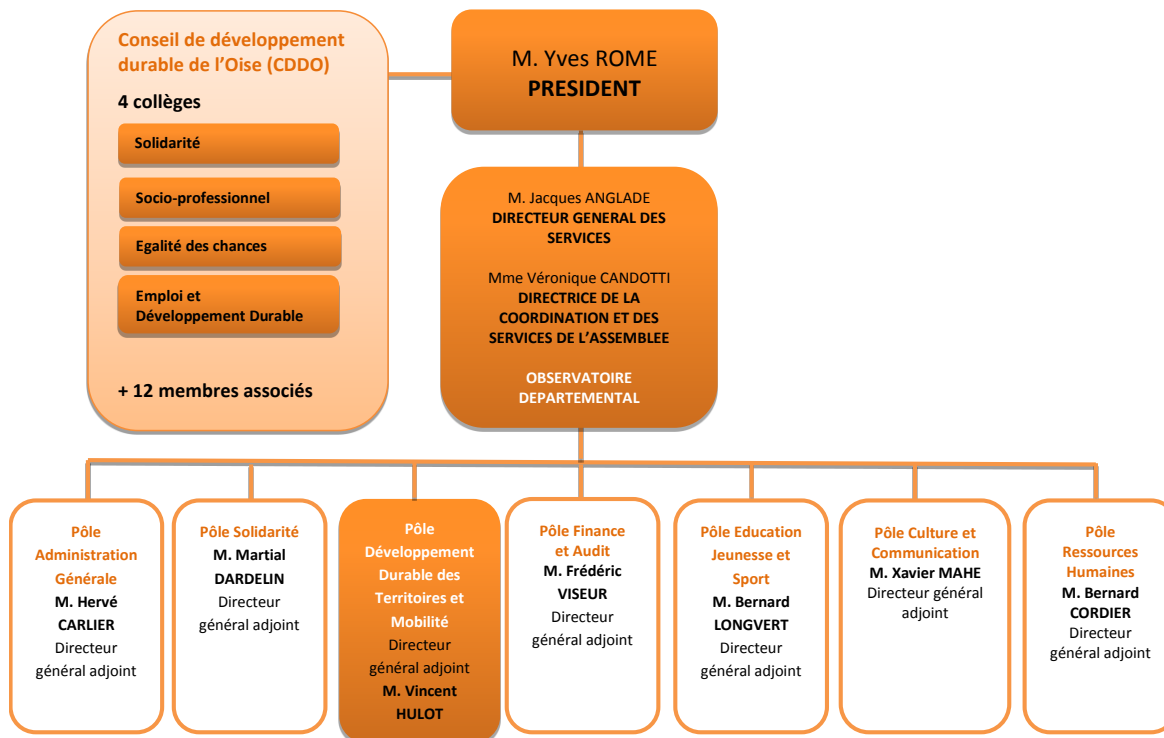
D'autres instances participatives ont été créées pour répondre à des actions spécifiques inscrites dans l'Agenda 21, avec à titre d'exemples, le Conseil général des jeunes, le comité de suivi de l'Oise Verte et Bleue ou encore le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA).

Pour assurer ce suivi à l'échelle de la collectivité, le pilotage de l'Agenda 21 de l'Oise est assuré par le Président du Conseil général, par le Vice-Président en charge du développement durable et de l'environnement, par les représentants de la direction générale et enfin par la direction projet avec son directeur et le chef de projet Agenda 21.

La démarche d'Agenda 21 a également nécessité de repenser l'organisation administrative de la collectivité avec un découpage par pôle de compétence. Ainsi, le pilotage des actions est partagé par l'ensemble des directions dans chaque pôle afin de permettre la prise en compte des 5 finalités du développement durable, à savoir :

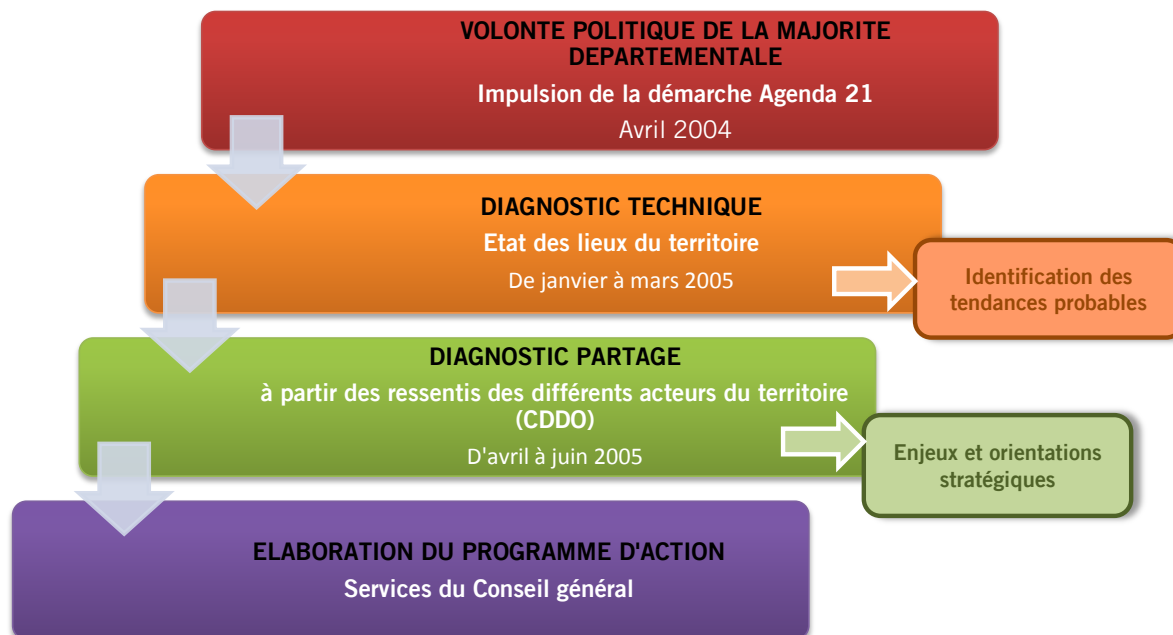
- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation.

Ainsi, la structuration du pilotage du projet territorial de développement durable de l'Oise est figurée dans l'organigramme ci-dessous.



Un diagnostic territorial partagé et collectif

Pour élaborer un projet de territoire en phase avec les besoins des Isariens, la démarche s'est fortement appuyée sur un diagnostic approfondi du département en 2005, afin de mieux comprendre quels en étaient la structure, les tendances, les risques et les opportunités.



Animé par la volonté de prise en compte des attentes de toutes les parties prenantes du territoire, le département a souhaité faire du CDDO, un partenaire qui accompagne de manière permanente la démarche. Ainsi, chaque étape du diagnostic a fait l'objet d'une présentation et d'une mise en débat systématique auprès des élus et des membres du CDDO.

A la suite de cet état des lieux en 2005, le département a réalisé une étude prospective, conduite en externe par un bureau d'études, qui a permis de définir les enjeux stratégiques de l'Oise à l'horizon 2012 et de choisir les actions à mettre en œuvre ainsi que leur priorisation. Un programme d'actions a été constitué en cohérence avec les politiques départementales en intégrant les finalités du développement durable.

Pour suivre l'évolution de son territoire sur 5 ans, le département a actualisé son diagnostic territorial en 2010, en s'appuyant sur la nouvelle organisation en 5 territoires de l'Oise, réalisée fin 2009.

Ce découpage territorial en 5 secteurs permet une collecte d'informations plus précise sur les évolutions du territoire et sur des thématiques aussi variées que l'économie et l'emploi, l'environnement, les transports, le logement, l'occupation des sols, la petite enfance, les équipements publics ou encore l'agriculture.

Pour chaque secteur, un responsable de territoire est chargé, avec l'appui de l'Observatoire départemental, de veiller aux besoins et aux évolutions du département afin d'avoir une vision territoriale fine et constante.

Cette actualisation du diagnostic territorial a permis de mettre en exergue les nouveaux enjeux pour l'Oise et d'adapter le programme d'actions de l'Agenda 21 avec notamment la définition d'actions nouvelles.

2^{ème} étape - Une mise en œuvre structurée et transversale

Une collectivité volontaire qui vise à l'exemplarité

L'engagement dans une démarche de développement durable a exigé des changements en profondeur des comportements individuels et collectifs. Pour ancrer au sein des pratiques du département, une « culture commune » de développement durable, le Conseil général a agi sur 3 volets :

- **Accompagner les directions dans les projets de développement durable** : le service développement durable et environnement est à la disposition des directions pour leur apporter l'expertise dont ils ont besoin en matière de développement durable ;
- **Sensibiliser** : il est en effet nécessaire de faciliter la compréhension des actions menées par une bonne appropriation des enjeux par les agents et les parties prenantes. Cela passe par des opérations de sensibilisation internes et externes au développement durable ;
- **Etre exemplaire** : la création du comité permanent inter-service « une administration éco-responsable » avec des agents éco-responsables dans chaque direction vise à proposer un ensemble d'éco-gestes à mettre en œuvre au quotidien et à réfléchir à la mise en œuvre de projets durables pour les agents comme l'éco-conduite.

Un programme d'actions mises en œuvre par les directions concernées

En réponse aux axes stratégiques mis en valeur lors du diagnostic territorial, les directions du département assurent la mise en œuvre des actions définies. Elles sont regroupées en pôle de compétence, ce qui permet de s'assurer de la cohérence de l'ensemble des actions et de leur transversalité, condition essentielle pour une démarche de développement durable.

Un réseau partenarial dense

Dans la mise en œuvre de leurs actions, les directions opérationnelles s'appuient sur des directions ressources, ainsi que sur un réseau partenarial afin de bénéficier d'avis d'experts reconnus dans leur domaine.

En qualité de partenaires publics, l'Etat et ses services déconcentrés, le Conseil régional de Picardie et les autres collectivités locales concourent aux actions du Conseil général de l'Oise.

Bien qu'il soit difficile de lister l'ensemble des autres partenaires du département compte tenu de la diversité des sujets abordés, on peut notamment citer :

- les chambres consulaires et les entreprises, **pour l'économie** ;
- l'ADEME Picardie, les conservatoires botanique de Bailleul et des espaces naturels de Picardie, les agences de l'eau, le Parc naturel régional Oise Pays de France et les associations, **pour le développement durable et l'environnement** ;
- l'Inspection académique, le rectorat de l'Académie d'Amiens, l'université Picardie Jules Verne et les collèges, **pour l'éducation** ;
- l'Oise Tourisme et les comités départementaux de randonnées pédestres, équestres et cyclo-touristiques, **pour le tourisme** ;
- l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), les bailleurs sociaux et les opérateurs **pour le logement** ;
- le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement (CAUE), l'Institut géographique national (IGN) et les aménageurs privés, **pour l'aménagement** ;
- la Caisse d'allocation familiale, l'Agence régionale de la santé (ARS), Pôle Emploi, la fédération des banques de l'Oise et les maisons d'enfant à caractère social, **pour la solidarité et la cohésion sociale**.

La plupart des partenariats sont officialisés par des conventions et des accords-cadres afin de fixer des objectifs partagés selon un calendrier prédéfini sur lesquels les 2 parties prenantes s'engagent et acceptent d'être évaluées.

A titre d'exemple, le département et l'ADEME ont officialisé leur partenariat par la signature d'un accord-cadre pluriannuel, dès 2008, sur la période 2006-2008, conforté et prolongé sur la période 2008/2011, portant sur un certain nombre d'actions communes dans les thématiques de la sensibilisation/formation, du patrimoine/infrastructure, des déchets et de l'énergie. Pour chacune des thématiques, des conventions d'application ont été mises en place. Une évaluation et des bilans réguliers des actions de cet accord-cadre sont réalisés annuellement, ce qui a montré la nécessité de renforcer ce partenariat en signant un nouvel accord-cadre 2009-2011 plus ambitieux et rejoignant notamment les préoccupations conjointes en matière d'habitat durable, d'énergies renouvelables et de prévention des déchets.

Enfin, des outils d'aménagement ont été mis en place pour accompagner les collectivités de l'Oise dans l'aménagement de leur territoire, avec un soutien technique et financier du Conseil général de l'Oise :

- Le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), né le 4 décembre 2006 ;
- L'Etablissement public foncier local de l'Oise (EPFLO), en juin 2007 ;
- La Centrale d'achat public de l'Oise (CAP'Oise), constituée le 9 avril 2009 ;
- L'Association Départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO) créée le 30 juin 2009, devenue début 2011 l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise ;
- La Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), créée le 3 juillet 2009.

Ces outils d'aménagement participent à la mise à disposition partagée et commune des moyens départementaux, ce qui représente un exemple de mutualisation, principe clé du développement durable.

Cohérence des schémas et plans départementaux

Nombreuses sont les actions du département qui sont regroupées en fonction de leur thématique dans un document de planification ou d'orientation, comme le Schéma des Espaces Naturels Sensibles, le plan routier à 15 ans, le schéma départemental d'économie solidaire, le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés ou encore le schéma de Protection Maternelle Infantile.

Ces derniers s'inscrivent dans le programme d'actions de l'Agenda 21 afin de s'assurer de la cohérence d'ensemble des politiques départementales vers un développement durable de l'Oise.

Une instance de partage et de retour d'expériences en Picardie

Le Conseil général de l'Oise souhaite être le fer de lance de la région Picardie, au niveau des départements et des collectivités, pour impulser une dynamique globale des Agendas 21 au niveau local et organiser les rencontres territoriales Agenda 21 dans l'Oise. Ces rencontres permettraient d'échanger et de partager des expériences sur les démarches similaires d'Agenda 21 menées au niveau des collectivités territoriales.

En partenariat avec les départements et les collectivités de Picardie, le Conseil général de l'Oise souhaite pouvoir organiser, de façon annuelle, une journée d'échanges dédiée aux démarches Agenda 21 sur l'Oise, accompagnée d'une ou plusieurs présentations d'actions innovantes menées ou de mode de gouvernance mis en œuvre. Cette journée technique dédiée aux Agendas 21 de l'Oise pourrait être conjuguée à la Journée du développement durable déjà organisée depuis 2006 pour ne faire qu'un seul et même événement spécifique au développement durable, sur 2 jours, avec une journée dédiée au grand public et une autre journée plus technique.

3^{ème} étape - Une nécessaire évaluation et un suivi régulier

Intégrée dès l'origine au processus de mise en œuvre de l'Agenda 21 de l'Oise, son évaluation par un suivi régulier a été réalisé pour permettre la réalisation efficiente des actions et mobiliser tous les partenaires.

Dans une volonté d'appréciation de l'action publique menée, l'évaluation de l'Agenda 21 permet de vérifier si les actions prévues sont bien engagées et quels sont les résultats obtenus. Cette évaluation assure le pilotage des actions afin d'inscrire la démarche dans un processus d'amélioration continue. A cet effet, une commission en charge du suivi et de l'évaluation spécifique à l'Agenda 21 de l'Oise a été créée au sein du CDDO.

La définition des indicateurs

L'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation par action a été indispensable pour identifier les efforts à réaliser et mesurer les progrès obtenus, étape par étape. Ces indicateurs permettent également de connaître les évolutions de l'environnement écologique, social, économique et culturel du territoire de l'Oise.

Lors de la définition du programme d'actions, la sélection d'indicateurs pertinents par action s'est effectuée au niveau de chaque direction, en lien avec le CDDO. L'Agenda 21 de l'Oise est essentiellement suivi au regard d'indicateurs quantitatifs et dynamiques par action. D'ores et déjà, une perspective d'évolution est engagée dans la construction de macro-indicateurs de développement durable et d'indicateurs de suivi plus fins des actions afin d'avoir une vision stratégique de l'évolution et de l'avancement de la démarche Agenda 21.

La définition de certains indicateurs a dû être actualisée au vu de l'évolution des actions dans le temps. Ainsi, dès 2008, la commission de suivi et d'évaluation du CDDO a mené une réflexion sur les indicateurs du développement durable afin de rendre compte de manière plus lisible, visuelle et synthétique des avancées de la démarche Agenda 21.

En septembre 2008, un travail de réflexion sur les indicateurs a été initié avec l'université de Picardie Jules Verne afin de :

- Représenter graphiquement les indicateurs pour en proposer une lecture plus lisible au grand public et aux initiés ;
- Elaborer une méthodologie d'analyse des projets au regard du développement durable ;
- Définir des macro-indicateurs du développement durable et des indicateurs synthétiques pour chaque action de l'Agenda 21.

Abouti et présenté en avril 2009 aux membres du CDDO, ce travail devait permettre à la direction technique pilote de remanier les indicateurs d'avancement des actions mais également d'introduire des indicateurs globaux d'évaluation de la démarche incluant les indicateurs permettant d'apprécier la participation, le pilotage et la transversalité de la démarche.

Afin de garantir un suivi pertinent de l'Agenda 21, la collecte des données sur les indicateurs du développement durable sera réalisée, tous les trimestres, par les agents éco-responsables, membres du comité permanent inter-services « Une administration éco-responsable ».

Un suivi régulier pour une évaluation au plus juste

Au travers d'une évaluation régulière, l'objectif est de faire vivre l'Agenda 21 de l'Oise et de contribuer à son adaptation et à son amélioration permanentes. Il fait donc l'objet d'un suivi et d'une évaluation internalisée au travers d'un suivi annuel des indicateurs par action. Ainsi, chaque année (2006, 2007 et 2008), des bilans d'étapes réguliers ont été réalisés de façon participative, en lien avec l'ensemble des services de la collectivité et le CDDO.

Cette démarche a permis au département de faire évoluer son Agenda 21 vers plus d'efficacité et d'en faire un outil stratégique. Aussi, le programme d'actions, adopté en 2010, se structure en 6 grands thèmes, 24 enjeux et 60 actions (et 169 sous-actions dont 55 nouvelles).

4^{ème} étape - Mobilisation et communication

L'objectif de l'Agenda 21 de l'Oise est, non seulement de proposer un plan d'actions vers le développement durable du territoire, mais également de lancer une nouvelle dynamique et une nouvelle façon de penser le développement, avec un réel travail d'animation du territoire.

L'une des ambitions premières de l'Agenda 21 de l'Oise est de permettre l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire dans cette démarche en touchant toutes les couches de la société, notamment les populations qui en sont les plus éloignées.

En interne, l'Agenda 21 doit être utilisé comme un document stratégique guidant l'ensemble des actions du Conseil général afin d'élaborer une politique de développement durable cohérente sur le territoire.

Pour se faire, il est proposé à chaque direction une version spécifique de l'Agenda 21 synthétisant l'ensemble des actions qu'elle coordonne. Ce document sera disponible en téléchargement sur l'Intranet du département ou encore sur la base documentaire du département, dénommée i60.

Des communications trimestrielles sur les actions majeures en cours et sur leurs indicateurs seront réalisées via l'Intranet.

Il sera également envisagé de valoriser les actions portées par les directions en les présentant aux agents départementaux lors de conférences du midi.

La communication engagée auprès du grand public s'appuie sur un riche panel de canaux de communication, tels que :

- son magazine institutionnel (Mag60),
- son site internet dédié (oise.fr),
- l'application Oise'App à installer sur les smartphones,
- la publication (prévue en juin) d'une plaquette de présentation de l'Agenda 21 accompagnée d'un CD-Rom incluant les 58 fiches actions (Extrait Cf. Annexe 7),
- de multiples événementiels dédiés au développement durable.

Sur ce dernier point, à titre d'exemple, la Journée du Développement durable a attiré, depuis sa création en 2006, plus de 14.500 visiteurs dans le parc de l'Hôtel du Département à BEAUVAIS. Cette manifestation contribue à sensibiliser et informer l'ensemble des Isariens aux initiatives existantes sur le territoire, tout en permettant de découvrir les enjeux que recouvre la notion de développement durable. Le village du développement durable permet également de présenter les actions du Conseil général en matière de développement durable, en associant les services départementaux.

La 6^{ème} édition du Village du développement durable, qui s'est tenue le 10 avril 2011, a ainsi permis à plus de 2.000 visiteurs de s'informer sur les circulations douces dans l'Oise mais aussi de goûter aux joies des activités en plein air, telles que le segway (appareil à deux roues équipé d'une pile à lithium permettant une mobilité ludique) ou le VTT trial. Parallèlement une exposition sur les circulations douces dans l'Oise, intitulée "Bougeons autrement dans l'Oise" a été présentée en mai 2011 dans le hall de l'Hôtel du département.

En 2011, il a également été édité un guide à l'attention de tous les partenaires, dont les associations, pour l'organisation de manifestations culturelles et sportives éco-responsables, participant ainsi aux actions de sensibilisation menées par le Conseil général.

La version actualisée de l'Agenda 21 de l'Oise a en outre fait l'objet d'une large diffusion auprès des élus locaux, des collectivités locales, des partenaires institutionnel et des associations, courant juin 2011, sous la forme d'une plaquette de présentation, accompagnée d'un CD-Rom contenant l'intégralité du programme d'actions (une fiche détaillée par action).

Dans la volonté de réduire l'impact environnemental de cette action de sensibilisation, l'envoi du CD-Rom et le téléchargement sur le site www.oise.fr sera privilégié pour un certain nombre d'acteurs du territoire tels que les associations ou les syndicats de Picardie.

Les 2 parties qui suivent présentent les impacts et bilans des actions, et politiques publiques, au regard des 5 finalités du développement durable que sont :

- la lutte contre le changement climatique et protection atmosphérique ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains et l'accès aux biens collectifs ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'actualisation et la simplification de l'Agenda 21 du département de l'Oise ont abouti à une nouvelle structuration en 6 grands thèmes, 24 enjeux et 58 actions qui répondent aux enjeux majeurs de l'Oise.

Les actions de l'Agenda 21 actualisé se déclinent en 169 chantiers (sous-actions) contre 114 dans la version 2005. Les 6 thématiques de l'Agenda 21 actualisé sont les suivantes :

- l'exemplarité du département dans la gestion durable de son patrimoine et de son fonctionnement administratif au quotidien ;
- le soutien permanent aux activités économiques solidaires et responsables ;
- l'accessibilité pour tous à l'ensemble du territoire ;
- l'accompagnement personnalisé, source de solidarité envers les Isariens ;
- la gestion durable de la biodiversité et des ressources ;
- le développement territorial isarien équilibré et durable.

La démarche de labellisation a permis au Conseil général d'évaluer l'évolution de ses actions au regard des 5 finalités du développement durable.

L'Agenda 21 actualisé fédère 58 actions en faveur du projet territorial de développement durable de l'Oise. Chaque action regroupe un ensemble de sous-actions, soit 169 sous-actions, dont 55 nouvelles actions qui sont venues l'enrichir en 2010 (soit près de 32 %).

Le tableau ci-après permet de représenter la répartition des sous-actions de l'Agenda 21 selon les 5 finalités du référentiel de développement durable, une même sous-action pouvant relever de plusieurs finalités du référentiel.

		Les finalités DD du référentiel				
		La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	La préservation de la biodiversité et la gestion des milieux et des ressources	L'épanouissement de tous les êtres humains et l'accès aux biens collectifs	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Nouvelles sous-actions depuis l'actualisation	55	21	31	41	45	22
Sous-actions en cours de réalisation	114	39	38	100	77	32
Nombre total de sous-actions	169	60	69	141	122	54
Evolution thématique et stratégique des actions	Evolution de la prise en compte des finalités DD	53,85%	81,58%	41,00%	58,44%	68,75%

La collectivité exemplaire et responsable

Le département de l'Oise s'engage depuis 2005 à être exemplaire dans la gestion durable de son patrimoine et de son fonctionnement administratif au quotidien.

A ce titre, le Conseil général de l'Oise s'est engagé à faire du développement durable un axe structurant de son fonctionnement administratif, à assurer une gestion durable de ses bâtiments départementaux, à mettre en œuvre une politique routière respectueuse de l'environnement ou encore à favoriser le changement de culture en faveur du développement durable.

Les tableaux de synthèse ci-après permettent d'analyser les actions du département à la lumière des 5 finalités du développement durable avec le code couleur suivant :

FINALITE 1	FINALITE 2	FINALITE 3	FINALITE 4	FINALITE 5
La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	La préservation de la biodiversité et la gestion des milieux et des ressources	L'épanouissement de tous les êtres humains et l'accès aux biens collectifs	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général

- ENJEU 1 - Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général	1	Multiplier l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	Les clauses environnementales	En cours de réalisation					
	2	Poursuivre la dématérialisation en interne (paies, congés, absences...)	Procédures de dématérialisation (paie, congés, absences...)	En cours de réalisation					
			Base documentaire i-60	En cours de réalisation					
	3	Promouvoir une consommation interne économe et responsable	Consommation responsable du papier	En cours de réalisation					
			Tri et recyclage dans les services du Conseil général	En cours de réalisation					
			Sensibilisation des agents du Conseil général	Nouvelle					
			Parc automobile - Achats éco-responsables	En cours de réalisation					
	4	Renforcer le travail d'intégration des travailleurs handicapés	Convention relative au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé	En cours de réalisation					
			Aménagement des postes de travail des bénéficiaires de l'obligation d'emplois	En cours de réalisation					
			Recrutement d'une assistante sociale intégrée à la Direction des Ressources Humaines	En cours de réalisation					
	5	Adopter une communication plus éco-responsable	Diffusion de l'information (site internet, choix et gestion des consommables...)	En cours de réalisation					
			Création d'un réseau social	Nouvelle					
			Ouverture de l'Oisoscope	Nouvelle					
			Lancement d'une version mobile du site	Nouvelle					
	6	Encourager l'organisation de manifestations sportives et culturelles exemplaires	Organisation de manifestations écoresponsables (émission d'un guide)	Nouvelle					
			Des méthodes organisationnelles alternatives (décentralisation des réunions, vidéoconférence, covoiturage...)	Nouvelle					
	7	Animer les structures de concertation	Conseil de développement durable de l'Oise (CDDO) : émission d'avis sur les politiques départementales, suivi de l'Agenda 21	En cours de réalisation					
			Conseil général des jeunes	En cours de réalisation					
			Comité Départemental des Retraités et des personnes Agées (CODERPA)	En cours de réalisation					
			Commission handicap	En cours de réalisation					

Action 1 : Multiplier l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du Département	
ENJEU 1	Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général	
Action 1	Multiplier l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	
Objectifs - Faire de la commande publique un véritable outil d'action en faveur de l'insertion sociale et de la protection de l'environnement. - Mettre en œuvre une politique d'achat éco-responsable		
Etat d'avancement de l'action LES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE A la suite d'une phase expérimentale menée en 2008, en particulier sur un marché de service de nettoyage, le département a mis en place un dispositif de clauses d'insertion sociale. Dans certains des marchés conclus, le département prescrit des clauses imposant à l'entreprise retenue, pour l'exécution du marché, de proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Pour se faire, divers articles du code des marchés publics peuvent être utilisés (14, 15, 53, 30...). Cela a été le cas pour les marchés suivants : <u>2009</u> : - 4 consultations relatives à la réalisation de travaux d'entretien et de renouvellement d'équipements pour divers collèges isariens ; - Marché relatif à l'entretien des locaux des Archives, rue de Tilloy à BEAUVAIS. - Marché de construction d'une salle de sports et aménagement d'une salle des professeurs au collège Charles Fauqueux à BEAUVAIS. - Marché de reconstruction de la ½ pension du collège la Rochefoucauld à LIANCOURT. <u>2010</u> : - Marché de nettoyage des locaux des bâtiments administratifs et sociaux comportant avec, outre l'obligation d'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales, l'obligation de faire usage de produits respectueux de l'environnement. - Marchés de réhabilitation des CRD de RIBECOURT et de CREPY-EN-VALOIS. - Marché relatif à la construction de la gendarmerie de NOAILLES. - Marché d'extension du gymnase du Marais à CAUFFRY.		Indicateurs de suivi - Nombre d'heures de travail réservées aux personnes en insertion dans les marchés publics du Département - Nombre de marchés intégrant des clauses ou des critères de développement durable : <i>12 marchés intégrant des clauses d'insertion sociale depuis 2009</i> <i>25 marchés incluant des critères ou des clauses environnementales</i>

Le département propose également d'accompagner l'entreprise dans la réalisation de l'insertion sociale et en assure le suivi à l'échelle départementale :

- 11 000 heures d'insertion ont été réalisées en 2008 ;
- en 2009 : + de 16 000 heures ; 62 personnes ont été employées au titre de l'insertion sociale ; 15 personnes ont été recrutées en CDI.

• LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

L'ensemble des marchés relatifs à l'administration départementale intègre des critères de sélection des offres en lien avec le développement durable.

Ainsi, pour les marchés de fournitures de matériels informatiques et de bureau, l'étendue des produits Ecolabel (c'est-à-dire leur nombre) est un critère de sélection de l'offre pondéré à hauteur de 5%.

Concernant les marchés de fourniture de papier, d'édition des magazines ISARA ou le 60, l'usage de papier recyclé est imposé.

Concernant les travaux routiers, les marchés incluent également des critères de sélection des offres prenant en compte le développement durable notamment au regard des modalités de gestion des déchets.

Ces clauses environnementales sont intégrées tant pour les marchés conclus directement par le département que ceux conclus par la CAP'Oise.

Directions pilotes

- Direction de la commande publique et des contrats complexes
- Direction de l'action sociale et de l'insertion

Partenaires

- Direction de l'immobilier et de la logistique
- Direction des routes et des déplacements

Services ressources

- Centrale d'achat public de l'Oise (DCP)
- Mission économie solidaire (DASI)

Action 2 : Poursuivre la dématérialisation en interne

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du département	
ENJEU 1	Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général	
Action 2	Poursuivre la dématérialisation en interne	
Objectifs - Faciliter les relations entre le Conseil général, ses agents et ses partenaires - Informers les agents du Conseil général		
Etat d'avancement de l'action LES PROCEDURES DE DEMATERIALISATION (paies, congés, absences, archivage électronique...) Depuis le 1^{er} janvier 2010, la dématérialisation est effective pour les supports suivants : - des titres de recettes (application de comptabilité publique Hélios) ; - des rapports à l'Assemblée départementale et à sa commission permanente (Poséidon) (dès fin 2007) ; - des arrêtés du personnel (application ACTES) ; - des fichiers de paiement des aides MDPH ; - des déclarations de grossesses (lien avec la CAF) et des feuilles de soin. Depuis mai 2011, il est expérimenté une plateforme sécurisée au seul usage des Conseillers généraux pour leur permettre de recevoir l'ensemble des rapports du Président soumis au Conseil général et à sa Commission Permanente. Cette dématérialisation devrait pouvoir être étendue à l'ensemble des formalités et actes se rapportant au travail délibératif. La dématérialisation des réservations des véhicules du département et leur disponibilité a également été engagée grâce à la contribution des responsables des territoires. Au-delà de ce mouvement général, le département de l'Oise est allé plus loin puisqu'en 2009, le réseau des bornes «Visio-public » a été étendu à l'ensemble des maisons du Conseil général (MCG), de manière à intégrer de nouveaux services [dont les prestations du comité départemental d'accès au droit (CDAD)]. En 2010 et en 2011, les bornes «Visio-public » ont continué à être déployées au sein des nouvelles MCG, de manière à intégrer de nouveaux services de l'Etat à vocation sociale, au-delà du premier partenariat noué avec le pôle emploi (ex : gestion des permis de conduire).		Indicateurs de suivi - Nombre d'actes administratifs dématérialisés : 70 formulaires disponibles sur oise.fr - Nombre de délibérations / décisions télétransmises au contrôle de légalité - Nombre de services dématérialisés / nombre des projets identifiés : 6-7 - Nombre de visites sur la banque de données i-60 en interne <u>[2010 : de janvier à juillet : 6.604 visiteurs différents / 14.400 visites / 135.213 pages visitées]</u>.

Dans le prolongement de l'informatisation des délibérations du Conseil général et des décisions de sa Commission Permanente via le progiciel Poséidon, le département mène les projets consistant à dématérialiser :

- le dépôt de ces actes au contrôle de légalité ;
- le Recueil des Actes Administratifs (RAA) du département.

• LA BASE DOCUMENTAIRE i60

Avec l'ouverture de la nouvelle base documentaire i60 refondue et mise en ligne depuis le 11 mai 2010, plus de 1.500 documents sont proposés en téléchargement. Toute la vie de l'institution départementale se trouve accessible à l'ensemble des équipes et élus grâce à :

- une meilleure classification et hiérarchisation des contenus ;
- un accès aux documents facilité et plus convivial.

Vers une cohérence renforcée de l'ensemble de la base

Si i60 constitue la première étape de la construction du système d'information documentation complétée par l'informatisation du fonds documentaire en novembre 2011, le déploiement du logiciel documentaire en octobre 2011 viendra compléter les outils mis à disposition des agents départementaux et moderniser le travail du service documentation :

- Mise à disposition du fonds documentaire (ouvrages, abonnements) depuis une interface web ;
- GED (gestion électronique des documents par l'indexation et la numérisation) : participation au processus de capitalisation et d'échange d'informations ;
- Services en lignes : possibilité de réservation de documents, de suggestion d'achats et d'abonnement à des profils de recherche.

Directions pilotes

- Direction du département numérique
- Direction de la communication
- Direction de la Coordination et des Services de l'Assemblée

Partenaires

- Préfecture (contrôle de légalité)
- SESIN, éditeur de Poséidon
- Paierie
- CAF

Services ressources

- Service de l'Assemblée et mission observatoire départemental (DCSA)
- Direction de la communication
- Archives départementales pour l'archivage électronique.
- MDPH / DSF / DRH

Action 3 : Promouvoir une consommation interne économe et responsable

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du Département	
ENJEU 1	Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général	
Action 3	Promouvoir une consommation interne économe et responsable	
Objectifs • Diminuer et recycler les déchets du Conseil général • Promouvoir les achats éco-responsables au Conseil général et à ses partenaires		
Etat d'avancement de l'action • LA CONSOMMATION RESPONSABLE DU PAPIER En 2006, le service des moyens logistiques a mis en place le tri sélectif du papier. Depuis, le tonnage de papier traité augmente chaque année : - 2006 : 39,78 tonnes - 2007 : 84,66 tonnes - 2008 : 153 tonnes - Prévisions d'ici à 2012 : volume annuel de papier traité de 300 tonnes. D'autre part, la mise en place en 2008 d'enveloppes internes en circulation dans les différents services pour le courrier a permis une baisse de 37% de la consommation globale des enveloppes. • LE TRI ET LE RECYCLAGE DANS LES SERVICES DU CONSEIL GENERAL Le Conseil général a mis en place en 2006 des filières (de collecte et ramassage) de gestion des piles, de cartouches d'encre, de bouchons et de matériels informatiques. A moyen terme, ces dispositifs seront proposés aux 66 collèges de l'Oise. • LA SENSIBILISATION DES AGENTS DU CONSEIL GENERAL Depuis 2008, un comité permanent interservices pour « une administration éco-responsable » (CPI) se réunit régulièrement en interne pour favoriser la prise en compte du développement durable. Les objectifs sont de réaliser des actions de sensibilisation et de concevoir des actions concrètes visant à faire du Conseil général une administration éco-responsable. Le groupe de travail est composé d'agents issus des différentes directions. Il réalise les lettres de l'éco-agent faisant l'objet d'une publication mensuelle. Le CPI a travaillé en 2010 sur la mise en place d'une exposition itinérante dans les bâtiments départementaux afin de sensibiliser les agents du Conseil général sur les éco-gestes responsables. Cette exposition débutera dès la fin 2010, jusque fin 2011.		Indicateurs de suivi • Tonnage de produits recyclés : <i>En 2009 : 180 T</i> • Baisse des achats : <i>Entre 2008 et 2009 : papier (4000 ramettes en moins) et 1 012 000 enveloppes en moins</i> • Véhicules propres : <i>En 2009 : 6,03 % du parc</i> <i>Prévision 2012 : 20 % du parc</i>

• LE PARC AUTOMOBILE - ACHATS ECO-RESPONSABLES

Fin 2005, le département a introduit un critère de respect de l'environnement dans la sélection des offres et, en 2006, a été engagée une expérimentation de 3 véhicules à moteur hybride. En 2007, le Conseil général a acheté 6 véhicules bioéthanol et a engagé des études sur les moteurs électriques. En 2009, la part des véhicules propres dans le parc départemental représentait 6,03 % (25 véhicules GNV, 6 véhicules bioéthanol, 1 véhicule hybride, soit 32 véhicules sur une flotte de 531).

Les véhicules propres commercialisés dans un premier temps n'existant qu'à partir du segment M2 (berline), l'action a été menée sur des véhicules de direction. En 2009, la part des véhicules propres dans le parc des véhicules de direction était de 25 % (6 véhicules bioéthanol, 1 véhicule hybride, soit 7 véhicules sur une flotte de 28).

Compte tenu de l'évolution attendue en 2011 pour les véhicules hybrides et électriques, un achat de ce type de véhicules pourra être envisagé pour les usages « urbains ».

Avec la future installation d'une station GNV (gaz naturel pour véhicule), le choix de certains futurs véhicules s'effectuera sur ce type de carburant (véhicules du territoire du Beauvaisis).

L'objectif est d'atteindre, d'ici à 2012, le seuil des 20 % de véhicules propres pour l'ensemble du parc départemental d'automobiles.

Directions pilotes

- Direction de l'immobilier et de la logistique
- Direction du développement des territoires

Partenaires

- Corépile
- Emmaüs
- Samu social
- Direction du département numérique
- Pôle éducation, jeunesse et sports

Services ressources

- Service programmation et travaux (DIL)
- Service des moyens logistiques (DIL)
- Service du parc automobile et du garage départemental (DIL)
- Service du développement durable et de l'environnement (DDT)

Action 4 : Renforcer le travail d'intégration des travailleurs handicapés

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du département	
ENJEU 1	Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général	
Action 4	Renforcer le travail d'intégration des travailleurs handicapés	
Objectif Renforcer le travail d'intégration des travailleurs handicapés		
Etat d'avancement de l'action - LA CONVENTION RELATIVE AU RECRUTEMENT ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES RECONNUES EN QUALITE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE - L'AMENAGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOIS - LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANTE SOCIALE INTEGREE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES		Indicateurs de suivi Nombre de personnes à mobilité réduite ou handicapées recrutées : <i>En 2010 : 106 agents</i>
Direction pilote Direction des ressources humaines	Partenaires - Le fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique - La MDPH	Services ressources L'ensemble des services de la DRH

Action 5 : Adopter une communication plus éco-responsable

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du département		
ENJEU 1	Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général		
Action 5	Adopter une communication plus éco-responsable		
Objectifs • Informer les Isariens en utilisant des outils plus responsables • Mettre à disposition des outils d'échanges dématérialisés entre citoyens • Intégrer les problématiques de mobilité dans l'accès à l'information web			
Etat d'avancement de l'action • LA DIFFUSION DE L'INFORMATION (site Internet, choix et gestion des consommables...) • LA CREATION D'UN RESEAU SOCIAL (via une plateforme web permettant l'échange dématérialisé d'informations) • L'OUVERTURE DE L'OISOSCOPE (portail web de l'actualité locale et culturelle alimenté par le Conseil général, les associations et les communes) • LE LANCEMENT D'UNE VERSION MOBILE DU SITE (application iPhone déclinée et accessible depuis tous les Smartphones pour une consultation des actualités et des services de la collectivité depuis son téléphone)		Indicateurs de suivi • Nombre de visiteurs sur le site Internet (<i>en 2009 : 819 656 visiteurs et 2 901 337 pages vues</i>) • Nombre d'inscrits sur le réseau Oise (<i>4 010 depuis l'ouverture</i>) • Nombre de visiteurs sur le réseau Oise (<i>19 406 visiteurs et 153 846 pages vues depuis l'ouverture</i>) • Nombre d'événements relayés sur l'Oisoscope (<i>846 manifestations relayées depuis l'ouverture</i>)	
Direction pilote • Direction de la communication	Partenaires • Oise Tourisme • L'ADTO, la SAO, l'EPFLO, le SMABT, la Cap'Oise, le SDIS, le SMTCO		Service ressource • Direction de la communication

Action 6 : Encourager l'organisation de manifestations sportives et culturelles exemplaires

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du département		
ENJEU 1	Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général		
Action 6	Encourager l'organisation de manifestations sportives et culturelles exemplaires		
Objectifs - Prendre en compte les objectifs du développement durable dans l'organisation et le déroulement des manifestations sportives et culturelles - Développer une information et une communication éco-responsables			
Etat d'avancement de l'action L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES : émission d'un guide Ayant pour volonté d'impulser une dynamique de développement durable sur l'ensemble du département, le Conseil général de l'Oise a souhaité que l'ensemble des porteurs de projet s'approprie au mieux la démarche d'éco-responsabilité dans l'organisation de manifestations diverses. C'est la raison pour laquelle le Conseil de Développement Durable de l'Oise a travaillé dès 2009 sur cette thématique précise, ayant pris la forme d'un guide sur les manifestations culturelles et sportives éco-responsables en 2010. DES METHODES ORGANISATIONNELLES ALTERNATIVES (décentralisation des réunions, vidéoconférence, covoiturage...) Au sein de l'administration départementale, des solutions ont été mises en place pour optimiser les circuits d'information en tenant compte de la localisation des agents, très étendue sur le territoire. Le développement de l'outil intranet permet de toucher l'ensemble des agents (217.895 pages vues en octobre 2010). Par ailleurs, des réunions organisées sur les 5 territoires ont eu lieu en 2009 et 2010. Animées par le directeur général des services avec l'ensemble de l'équipe de direction, elles permettent d'informer les agents et d'échanger avec eux. D'autre part, des conférences du midi ont lieu tous les mois pour les agents. Au vu de la concentration importante des agents dans le Beauvaisis, elles ont lieu essentiellement à BEAUVAIS. Un projet est en cours pour permettre aux agents de suivre ces conférences à BEAUVAIS, CREIL et COMPIEGNE en simultanée grâce à l'outil de visio-conférence.			Indicateurs de suivi - Nombre d'évènements intégrant les conseils du guide sur les manifestations culturelles et sportives éco-responsables - Nombre de réunions organisées sur le territoire - Nombre de Conférences du midi organisées en visio-conférence
Directions pilotes - Direction adjointe de la vie associative, évènementiel et relations extérieures - Direction du développement des territoires		Partenaires Réflexion menée avec les responsables de territoire	Services ressources - Service du développement durable et de l'environnement (DDT) - Service Communication interne (DVAERE)

Action 7 : Animer les structures de concertation

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du département	
ENJEU 1	Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général	
Action 7	Animer les structures de concertation	
Objectifs - Faire vivre la démocratie participative dans le département - Suivre et évaluer régulièrement l'Agenda 21 départemental - Valoriser les avis du CDDO sur les grands dossiers du Conseil général		
Etat d'avancement de l'action LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'OISE (CDDO) : émission d'avis sur les politiques départementales, suivi de l'Agenda 21 - Installé le 4 avril 2005, le Conseil de Développement Durable de l'Oise (CDDO) correspond à une expérience innovante de démocratie participative. Instance de consultation, il est composé d'acteurs de la société civile isarienne, et plus précisément de 80 membres représentatifs du monde économique, social, syndical et associatif. Le fonctionnement du CDDO repose sur la création de groupes de travail chargés d'apporter un avis au Conseil général avant ses décisions politiques. - Un groupe de travail permanent du CDDO est notamment chargé de donner son avis sur le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 départemental. Des bilans réguliers sont ainsi émis sur ce document. - En 2010, une démarche d'actualisation de l'Agenda 21 s'est inscrite dans le cadre de l'amélioration continue de la prise en compte du développement durable dans les politiques départementales. En matière de contenu, elle s'est attachée à intégrer des thématiques manquantes ou insuffisamment mises en avant dans le 1^{er} Agenda 21, telles que l'énergie, la biodiversité, l'agriculture durable, l'eau, ou encore l'accessibilité géographique et sociale. En outre, sa propre structuration a été reconsidérée, afin de rassembler des actions par grandes thématiques pour davantage de cohérence, d'adapter les libellés aux évolutions réglementaires, et de rendre plus lisible le développement durable dans le libellé des actions. Il est à noter qu'une démarche d'actualisation véritablement participative a		Indicateurs de suivi - Nombre d'avis émis annuellement par le CDDO <i>2010 : 2 avis émis</i> - Actions du bilan annuel de l'A21 étudiées par le CDDO <i>2010 : année de l'actualisation</i> - Nombre de projets du CGJ réalisés 2006/2007 : 11 projets sur 13 votés 2008/2009 : 6 projets réalisés <i>Cible 2010/2011 : réalisation des 6 projets votés en juin 2010</i> - Nombre de réunion de la CDAPH de l'Oise, nombre de décisions statuées et nombre de personnes concernées <i>En 2009, la CDAPH de l'Oise s'est réunie 20 fois et a statué sur 35 150 décisions concernant 15 818</i>

été adoptée, associant les membres du CDDO, les élus du Conseil général et les services départementaux. Elle a abouti à un Agenda 21 actualisé sur deux niveaux : une entrée par 6 grands thèmes et 24 enjeux, et un détail des actions avec un nombre réduit (58 au lieu de 105). L'actualisation 2010 de l'Agenda 21 a eu également pour objectif de proposer une vision du développement durable à moyen terme, rappelant les engagements prioritaires du département en la matière, et donnant aux services internes du Conseil général une feuille de route opérationnelle.

- **LE CONSEIL GENERAL DES JEUNES (CGJ)**

- Le département a mis en place en octobre 2005 un Conseil général des jeunes (CGJ), lieu d'échanges et d'apprentissage à la citoyenneté. Le CGJ permet à de jeunes collégiens de 4^{ème} de devenir pour 2 ans de véritables acteurs de la vie locale et de s'initier à la vie démocratique avant même leur majorité. Il est organisé en 6 commissions thématiques : la culture, le développement durable, la lutte contre les discriminations, la santé et prévention des adolescents, la solidarité internationale et le sport.
- 28 novembre 2007 : Installation du deuxième CGJ (les jeunes élus étant désormais des élèves de 5^{ème} et décision prise de mettre en œuvre un seul projet dans chacune des 6 commissions).
- 2 décembre 2009 : Installation du troisième CGJ.
- 5 mai 2010 à CLERMONT : Journée de la citoyenneté.
- 16 juin 2010 : Assemblée plénière avec vote des projets à mettre en œuvre en 2010/2011.

- **LE COMITE DEPARTEMENTAL DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES (CODERPA)**

Le CODERPA est une instance consultative sur les projets et actions concernant les personnes âgées avec un droit de saisine. Il joue le rôle d'observatoire départemental auprès du Conseil général.

- **LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)**

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de l'Oise se réunit deux fois par mois, et ce 11 mois sur 12. Elle regroupe des représentants du département, de l'Etat, des Caisses de santé, des parents d'élèves, des partenaires sociaux, mais surtout des représentants des personnes handicapées (tous handicaps confondus) ou leurs familles.

personnes (enfants et adultes).

Elle a pour objectif de vérifier l'adéquation des propositions du plan de compensation de l'équipe pluridisciplinaire au regard des demandes de la personne et de sa situation globale.		
<u>Directions pilotes</u> • Direction du développement des territoires • Direction Education et Jeunesse • Direction de l'Autonomie des Personnes	<u>Partenaires</u> • Inspection académique • Direction diocésaine de l'enseignement catholique • Direction de la culture, et direction adjointe des sports • Université Picardie Jules Verne	<u>Services ressources</u> • Service des actions éducatives et de la jeunesse (DEJ) • Service du développement durable et de l'environnement (DDT) • Secrétariat CODERPA et service MDPH (DAP)

Assurer une gestion durable des bâtiments départementaux

- ENJEU 2 - Assurer une gestion durable des bâtiments départementaux	8	Mettre en œuvre une gestion patrimoniale performante et durable	Les collèges (objectifs incitatifs, contrats d'objectifs...)	En cours de réalisation						
			Les bâtiments départementaux (gestion et objectifs fixés par le CG, mise en place des diagnostics de performance énergétique)	En cours de réalisation						
			Les certificats d'économies d'énergie	En cours de réalisation						
	9	Construire durablement	Le programme de construction et de rénovation des bâtiments départementaux	Nouvelle						
			La construction de structures bois	Nouvelle						

Action 8 : Mettre en œuvre une gestion patrimoniale performante et durable

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du département	
ENJEU 2	Assurer une gestion durable des bâtiments départementaux	
Action 8	Mettre en œuvre une gestion patrimoniale performante et durable	
Objectif Diminuer les consommations en eau et en énergie des bâtiments départementaux		
Etat d'avancement de l'action LES COLLEGES En France, de tous les secteurs économiques, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie : il représente 43 % des consommations énergétiques françaises, soit 1,1 tonne équivalent pétrole par an par habitat. Au total, le bâtiment produit chaque année plus de 120 millions de tonnes de dioxyde de carbone, gaz à effet de serre, soit près d'un quart des émissions nationales.		Indicateurs de suivi Nombre de bâtiments disposant d'un diagnostic de performance énergétique <i>En 2010 : 66 collèges + 23 bâtiments départementaux</i>
Le Conseil général a souhaité mettre en œuvre une politique de maîtrise de l'énergie en s'engageant sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion du développement durable grâce : - à la réalisation en 2008 d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) dressant un état des lieux de la performance énergétique du patrimoine bâti des collèges illustrée par deux étiquettes : - une "étiquette énergie" indiquant la consommation d'énergie du bien, - une "étiquette climat" précisant l'impact de ses consommations sur les effets de serre, grâce à l'estimation de la quantité de gaz à effet de serre (GES) émis. <i>En application de la réglementation en vigueur, ce document est affiché à l'entrée de chaque collège et constitue un outil de sensibilisation des utilisateurs.</i> - au renouvellement en 2009 des marchés d'exploitation des installations de chauffage et de traitement d'air des collèges. Le département a réalisé une étude énergétique de 66 collèges publics de l'Oise afin d'identifier les gisements d'économie, de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergies rentables économiquement et de développer l'utilisation de sources d'énergies renouvelables en 2010 et 2011 (construction de 3		- Nombre de chaufferie biomasse réalisées <i>En 2010 : 2</i> - Nombre d'installations solaires réalisées pour la production d'eau chaude sanitaire dans les collèges <i>En 2010: 3</i> - Pourcentage de consommations par rapport à la valeur cible <i>Moyenne des 3 saisons de 2006 à 2009 : - 7 %</i> - Economie d'énergie attendue à l'expiration des marchés d'exploitation des collèges <i>Saison 2016-2017 : - 20 % par an par rapport à la valeur cible</i>

chaufferies biomasse et installations solaires prévues contractuellement dans les marchés d'exploitation). Ce nouveau marché de 8 ans (2009-2017) impose des objectifs maximums de consommations d'énergies et intègre des clauses d'intéressement pour réaliser des économies de fonctionnement significatives.

- à la maîtrise de la traçabilité de la gestion des énergies : collecte automatique des consommations par télé-relève, détection des anomalies par un suivi via des tableaux de bords clairs et en temps réel, analyse des pics de consommations pour une renégociation éventuelle des contrats.

- **LES BATIMENTS DU CONSEIL GENERAL**

Le diagnostic de performance énergétique est en cours pour les bâtiments départementaux. 23 sites ont fait l'objet d'études en 2010, 13 sont en cours et les 64 autres bâtiments ont été réalisés en 2011.

Les diagnostics font l'objet d'un rapport de synthèse qui met en exergue les travaux d'amélioration à entreprendre, par ordre de priorité afin de réduire nos dépenses énergétiques. Ces diagnostics permettront, en plus d'apporter une réponse en matière réglementaire, d'élaborer un marché de chauffage similaire à celui des collègues (objectif maximum de consommations annuelles, marché à intéressement), à l'expiration du marché de chauffage actuel, soit en juillet 2014.

Par ailleurs, dans le cadre des nouveaux projets (construction, réhabilitation, extension, ...), le choix des matériaux isolants sera particulièrement étudié afin de réduire au maximum les consommations d'énergies, en intégrant par exemple des bâtiments en structure bois.

- **LES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) ET LES SUBVENTIONS**

En parallèle, conformément au décret n° 2006-603 du 23 mai 2006, la réalisation de certaines actions favorisant les économies d'énergie (notamment la réalisation de travaux d'isolement sur le clos et le couvert de bâtiment, le remplacement de menuiseries extérieures, la mise en place de chaudières à condensation, la mise en place de récupérateur de chaleur en chaufferie, le remplacement de radiateurs, la mise en place de régulation adaptée...) a permis l'obtention par le Département de certificats d'économies d'énergie (CEE).

En 2009, le Conseil général a valorisé ces CEE en signant une convention avec EDF pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009 permettant d'obtenir une aide financière aux investissements réalisés de 33.248,80 €. En 2010, le Conseil général a envisagé de valoriser les CEE et de solliciter des subventions à hauteur de 369.000 € auprès de l'ADEME, 158.000 € auprès du FEDER et 50.000 € pour la valorisation des CEE.		
<u>Direction pilote</u> • Direction de l'immobilier et de la logistique	<u>Partenaires</u> • ADEME / FEDER • Direction du Développement des Territoires	<u>Services ressources</u> • Service programmation et travaux (DIL) • Service affaires générales (DIL)

Action 9 : Construire durablement

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du département		
ENJEU 2	Assurer une gestion durable des bâtiments départementaux		
Action 9	Construire durablement		
Objectif Concevoir des bâtiments respectueux de l'environnement			
Etat d'avancement de l'action LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX Le programme de construction et de rénovation des bâtiments départementaux y compris les collèges sera poursuivi, en intégrant particulièrement les principes de haute qualité environnementale (HQE) et de haute ou de très haute performance énergétique (HPE et THPE). Les opérations nouvelles seront conduites en visant, au maximum, le label BBC (bâtiment à basse consommation) et en intégrant des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle. LA CONSTRUCTION DE STRUCTURES BOIS La construction des salles d'activités sportives semi-spécialisées des collèges Henri Baumont et Georges Sand à BEAUVAIS intègrent une structure bois. Ce procédé de construction sera de plus en plus développé.			Indicateur de suivi Nombre d'opérations en cours <i>En 2010 : 19 opérations relatives aux collèges, et 27 opérations relatives aux bâtiments départementaux</i>
Directions pilotes - Direction de l'immobilier et de la logistique - Pôle éducation, jeunesse et sports		Partenaires Inspection académique	Services ressources - Service programmation et travaux (DIL) - Service affaires générales (DIL) - DEJ

Mettre en œuvre une politique routière respectueuse de l'environnement

- ENJEU 3 - Mettre en œuvre une politique routière respectueuse de l'environnement	10	Préserver la biodiversité en mettant en place une politique d'entretien durable des routes	Gestion différenciée des dépendances vertes (zéro phytosanitaire, fauchage différé, fauchage tardif, plaque anti-herbe, ramassage des déchets...)	En cours de réalisation						
			Lutte contre les espèces invasives	En cours de réalisation						
			Maintien des continuités écologiques	En cours de réalisation						
	11	Favoriser une politique d'aménagement durable des routes	Emploi de matériaux recyclés (granulats, sables, produits bitumeux...)	En cours de réalisation						
			Techniques routières moins consommatrices d'énergie	En cours de réalisation						

Action 10 : Préserver la biodiversité en mettant en place une politique d'entretien durable des routes

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du département	
ENJEU 3	Mettre en œuvre une politique routière respectueuse de l'environnement	
Action 10	Préserver la biodiversité en mettant en place une politique d'entretien durable des routes	
Objectif Contribuer à la préservation de la biodiversité		
Etat d'avancement de l'action LA GESTION DIFFERENCIEE DES DEPENDANCES VERTES L'entretien durable du réseau routier se poursuit par la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires. Cet objectif a conduit la DRD à mettre en œuvre des techniques alternatives, telles que : - la mise en place de plaques anti herbes au bas des panneaux de signalisation, - le bétonnage des dessous de glissières, - la technique du paillage permettant ainsi la valorisation des produits de broyage issus de l'entretien des plantations riveraines. La politique d'entretien fixe les niveaux de service à respecter sur l'ensemble du réseau. Elle intègre la problématique environnementale, s'agissant notamment de la campagne de fauchage. Déclinée en trois périodes, cette dernière aboutit à un fauchage tardif pour les talus et fossés, rendant favorable le maintien de la biodiversité.		Indicateurs de suivi - Quantité de produits phytosanitaires utilisés <i>0.1Kg/km de produits appliqués sur le réseau en 2009.</i> - Sites concernés par le maintien des continuités écologiques <i>En 2009, Thury sous Clermont.</i>

- **LA LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES**

On définit les espèces invasives comme des espèces non indigènes qui, par leur développement incontrôlable et durable, provoquent un dérèglement des écosystèmes, et menacent la faune, la flore et les habitats naturels.

Dès 2009, une action partenariale avec le conservatoire botanique de Bailleul, visant à identifier sur le réseau la présence d'espèces invasives, a été initiée. Elle consiste dans un premier temps à sensibiliser et à former les agents d'exploitation à l'identification de ces espèces. Des posters de présentation ont été diffusés en UTD / CRD.

- **LE MAINTIEN DES CONTINUITES ECOLOGIQUES**

La prise en compte des biocorridors dans la gestion du réseau routier départemental s'est exprimée, en 2009, par la gestion différenciée de la dépendance verte de la RD 89 sur le territoire de Thury sous Clermont. Cette action issue d'un partenariat entre le département, le conservatoire des espaces naturels de Picardie et le conservatoire de Bailleul et à laquelle le CRD de La Rue Saint Pierre a été associé, s'est traduite en préalable par un diagnostic des milieux naturels, des espèces floristiques et faunistiques. Ainsi, des espèces rares à très rares ont été répertoriées, parmi lesquelles le lézard agile, l'euphorbe de Séguier, le limodore à feuilles avortées....

L'objectif de cette gestion différenciée est le maintien de connexions écologiques au sein d'un réseau de sites de petites superficies distants les uns des autres d'environ 6 km. Pour y parvenir, les agents des routes procéderont selon les orientations du conservatoire à un fauchage selon un rythme bisannuel sur certaines zones et en limitant le nombre de coupe sur d'autres zones, tout en préservant des conditions de circulation en toute sécurité aux usagers. Des panneaux d'informations seront mis en place in situ.

- Lutte contre les espèces invasives : nombre de sites identifiés

<u>Direction pilote</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Services ressources</u>
• Direction des routes et des déplacements	• Conservatoire botanique de Bailleul. • Conservatoire des espaces naturels de Picardie • Service du Développement Durable et de l'Environnement (DDT)	• Service de la gestion du réseau (DRD) • UTD / CRD (DRD)

Action 11 : Favoriser une politique d'aménagement durable des routes

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du Département		
ENJEU 3	Mettre en œuvre une politique routière respectueuse de l'environnement		
Action 11	Favoriser une politique d'aménagement durable des routes		
Objectifs - Favoriser l'utilisation des produits et matériaux recyclés - Favoriser la mise en œuvre de techniques moins consommatrices d'énergie / émettrices de gaz à effet de serre			
Etat d'avancement de l'action EMPLOI DE MATERIAUX RECYCLES L'utilisation des produits et matériaux recyclés, issus tant de l'incinération de déchets, que de la réutilisation sur place des produits de destruction de l'ancienne chaussée, participe à la préservation de la ressource. Les opérations 2009 ci-après en sont le reflet : <u>RD 127</u> : entre LAMECOURT et ERQUERY - 2.5 km - Gains : 240 T de CO2 - Préservation de la ressource 2500m3 de granulats. <u>RD 616</u> : entre FOUQUENIES et TROISSEREUX – Gains : 200 T de CO2 - 2000 T d'enrobé - Mise en place de 1300 m3 de MIOM <u>RD 1324</u> : entre VAUMOISE et AUGER-SAINT-VINCENT - Gains : 700 T de CO 2 – 16 000 m3 de granulats 18 000 T d'enrobé TECHNIQUES ROUTIERES MOINS CONSOMMATRICES D'ENERGIE Les techniques routières mises en œuvre dans le cadre des travaux de la modernisation du réseau privilégient, dès que les contraintes techniques le permettent, le recours aux enrobés tièdes, contribuant ainsi à limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.			Indicateurs de suivi - Tonnage de matériaux recyclés - Gain en énergie et CO2 <i>Les économies réalisées en 2009 :</i> 20 500 m3 de graves 23 400 tonnes d'enrobés 1140 tonnes de CO2 économisées
Direction pilote Direction des routes et des déplacements	Partenaires Entreprises	Services ressources - Service études et travaux (DRD) - Bureau des opérations de modernisation du réseau (DRD)	

Favoriser le changement de culture en faveur du développement durable

- ENJEU 4 - Favoriser le changement de culture en faveur du développement durable	12	Sensibiliser les isariens, dès le plus jeune âge, aux enjeux du développement durable	Programme jeunes éco-citoyens	En cours de réalisation					
			Agenda 21 scolaire	Nouvelle					
			Evénements et manifestations de promotion du développement durable	En cours de réalisation					

Action 12 : Sensibiliser les isariens, dès le plus jeune âge, aux enjeux du développement durable

THEME 1	Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du département	
ENJEU 4	Favoriser le changement de culture en faveur du développement durable	
Action 12	Sensibiliser les Isariens, dès le plus jeune âge, aux enjeux du développement durable	
Objectifs • Informer et sensibiliser les Isariens aux enjeux du développement durable • Promouvoir une démarche durable par l'événementiel		
Etat d'avancement de l'action • PROGRAMME JEUNES ECO-CITOYENS <u>Contexte :</u> - Dans le cadre de son projet éducatif, le Conseil général a mis en place fin 2006 le Programme Jeunes Eco-Citoyens (PJEC) afin de sensibiliser les collégiens au développement durable, et encourager les initiatives éco-responsables des collèges. Ces derniers s'impliquent pour une durée minimale de 3 ans, montent des projets et bénéficient d'actions portées par des associations et proposées par le département. - Création en 2007 par le Conseil général de l'exposition itinérante « Oise Planète Précieuse » (OPP) animée par des associations pendant 15 jours au sein des établissements, et qui sensibilise aux grands enjeux du développement durable au travers des gestes quotidiens d'une collégienne. - Au cours de l'année scolaire 2008/2009 a été créé Id'Kologic, le journal du développement durable destiné aux collégiens de l'Oise, avec l'objectif de valoriser les travaux des collégiens et d'aborder les 3 dimensions du développement durable (2 numéros par an).		Indicateurs de suivi • Nombre de collèges engagés dans la démarche de PJEC 2007/2008 : 10 2008/2009 : 17 2009/2010 : 24 • Nombre de collèges engagés dans la démarche d'Agenda 21 scolaire En 2010 : 4 • Nombre d'élèves ayant bénéficié de l'exposition OPP : 2007/2008 : 3799 élèves 2008/2009 : pas d'animations sur cette année scolaire

<u>Etat d'avancement</u> : - En 2007 : intégration des 10 premiers collèges au dispositif PJEC. - Année scolaire 2008/2009 : intégration de 7 nouveaux collèges au dispositif PJEC. - Année scolaire 2009/2010 : intégration de 7 nouveaux collèges au dispositif PJEC. • DEMARCHE D'AGENDA 21 D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE <u>Contexte</u> : En 2008, au titre du PJEC est mise en place une expérimentation d'Agenda 21 d'établissement scolaire, avec un accompagnement d'une chargée de mission départementale, dédiée à cette expérimentation. <u>Etat d'avancement</u> : - Année scolaire 2008/2009 : implication de 3 collèges dans la mise en place d'une démarche d'agenda 21. - Année scolaire 2009/2010: implication d'un 4^{ème} collège dans la mise en place d'une démarche d'Agenda 21. • EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE Il est nécessaire de faciliter la compréhension des actions menées par le département, par une bonne appropriation des enjeux par les parties prenantes. Cela passe par des opérations de sensibilisation externes au développement durable menées régulièrement au cours de l'année. La « sensibilisation » se définit aussi comme l'appropriation du développement durable dans chacune des politiques. La quinzaine du développement durable (exposition et animation dans les collèges) ainsi que le « village du développement durable » organisé à l'hôtel du département sont des moments forts pour communiquer sur les actions du département, pour sensibiliser le grand public et les scolaires au développement durable et pour créer une dynamique avec les partenaires associatifs du département.			2009/2010 : 5298 élèves • Nombre de manifestations mettant en avant le développement durable
<u>Directions pilotes</u> • Direction éducation et jeunesse • Direction du développement des territoires	<u>Partenaires</u> • Inspection académique • ADEME Picardie	<u>Services ressources</u> • Service des actions éducatives et de la jeunesse (DEJ) • Service du développement durable et de l'environnement (DDT)	

La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

Entre 2005 et 2010, le Conseil général de l'Oise a renforcé la portée de ses politiques sur le territoire au travers de 55 nouvelles sous-actions qui permettent une plus grande prise en compte des 5 finalités du développement durable.

Le premier programme d'actions, adopté en 2005, était sensiblement orienté en faveur de l'épanouissement de tous les Isariens et de la cohésion sociale avec une solidarité territoriale et intergénérationnelle. Ce constat est compréhensible à la lumière des compétences principales d'un département qui portent sur la solidarité et l'offre d'une qualité de vie à l'ensemble de sa population.

Ces 2 finalités demeurent très présentes dans les orientations 2010 du département, mais pour qu'elles produisent tout leur effet, il est nécessaire de prendre également en compte le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. L'intégration de ces 5 finalités de manière équilibrée est un élément clé pour offrir à la population un cadre de vie de qualité et pérenne.

D'une manière générale, le département s'engage à rendre plus transversales ses actions, et répond ainsi de façon plus harmonieuse aux 5 finalités du développement durable.

Le tableau synthétique, joint en annexe 1, permet d'avoir une vue d'ensemble des actions entreprises par le département, et 5 actions phares sont présentées ci-après :

- **Action 47 « Promouvoir une consommation raisonnée en énergie »** pour la lutte contre le changement climatique et protection atmosphérique ;
- **Action 43 « Gérer durablement les propriétés départementales »** pour la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- **Action 20 « Diversifier les projets d'économie solidaire »** pour l'épanouissement de tous les êtres humains et l'accès aux biens collectifs ;
- **Action 48 « Promouvoir l'utilisation des transports en commun »** pour la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires ;
- **Action 3 « Promouvoir une consommation interne économe et responsable »** pour la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La lutte contre le changement climatique et protection atmosphérique

Action 47 « Promouvoir une consommation raisonnée en énergie »

Objectifs

- ♦ Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ♦ Développer les soutiens aux projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables
- ♦ Sensibiliser et informer les isariens sur le thème de l'énergie

Sous-actions

Cette action comprend 4 sous-actions dont le Plan Climat Energie territorial qui a été inscrit suite à la démarche d'actualisation.

Partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

En 2006, le Conseil général de l'Oise a décidé d'officialiser le partenariat avec l'ADEME en signant un premier accord-cadre pluriannuel sur la période 2006-2008, portant sur un certain nombre d'actions communes dans les thématiques de la sensibilisation / formation, du patrimoine / infrastructures, des déchets et de l'énergie.

Plusieurs conventions d'application de cet accord-cadre ont été signées entre 2006 et 2008, et la majeure partie des actions ont été mises en œuvre. Des bilans réguliers de cet accord cadre ont été réalisés, faisant apparaître la nécessité de renforcer ce partenariat en signant un second accord-cadre 2009-2011, en février 2009, plus ambitieux et rejoignant notamment des préoccupations conjointes en matière de développement durable.

Le département, en lien avec l'ADEME, est favorable à la poursuite de ce partenariat et de définir un 3^{ème} accord-cadre 2012-2014 en capacité de :

- prolonger les actions en faveur de la construction de bâtiments durables ;
- renforcer les actions en faveur de la lutte contre le climatique ;
- ajouter un thème sur les transports et la mobilité afin d'intégrer le travail effectué en partenariat avec le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO).

Espace Info Energie

Depuis 2008, le département soutient l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) pour le renforcement du réseau de conseil en maîtrise de l'énergie appuyé sur les maisons du Conseil général (16 structures disséminées au travers du département, qui ont pour objectif de rapprocher l'institution des Isariens, et qui sont à distinguer des Maisons de la Solidarité et de la Famille, qui ont une vocation plus sociale). L'espace Info Energie permet ainsi à chaque isarien de pouvoir être informé en terme de maîtrise de l'énergie.

Son soutien à l'association « Les Ateliers de la Bergerette », qui accueille depuis 2003 un espace Info énergie, permet de compléter la couverture territoriale sur le Beauvaisis.

Développement des énergies renouvelables

L'action départementale dans ce domaine revêt plusieurs formes notamment au travers des bonifications au titre de l'aide aux collectivités locales pour les projets faisant appel aux énergies renouvelables (2 projets en 2010), la bonification de ses aides aux bailleurs sociaux pour des projets de bâtiments de haute qualité environnementale (répartis sur 11 opérations en 2010, représentant au total 309 logements) ou encore la réalisation de diagnostics énergétiques dans l'ensemble des 66 collèges publics de l'Oise. L'intégration des énergies renouvelables dans les collèges a été programmée sur 2010 et 2011 avec 3 projets de chaufferie biomasse et 9 installations de solaire thermique dans les collèges.

Plan Climat Energie Territorial du Conseil général de l'Oise

En novembre 2010, la Région Picardie, conjointement avec l'Etat, a lancé sa procédure d'élaboration de son Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), en concertation avec les collectivités locales et les forces vives de Picardie. La finalisation de ce schéma est prévue pour le 1^{er} trimestre 2012. Le département participe activement aux réunions de concertation et aux comités de pilotage.

Tout en étant compatible avec les orientations du SRCAE de Picardie, le département a décidé de lancer l'élaboration de son PCET, en novembre 2011, avec :

- Phase 1 : Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine et les services du Département de l'Oise (de novembre 2011 à juin 2012).
- Phase 2 : Elaboration du programme d'actions (PCET), en interne, courant 2012.
L'objectif visé est une approbation du PCET fin 2012.
- Phase 3 : Mise en œuvre des objectifs et orientations définis dans le PCET avec une logique d'évaluation de la démarche et d'amélioration en continu (programme d'actions de 2013 à 2018).

Pour l'élaboration de son bilan carbone, le département s'appuie sur un travail conséquent effectué en 2009, celui des diagnostics de performance énergétique (DPE) effectués sur l'ensemble des 160 bâtiments départementaux, sur les 11 gendarmeries et sur les 66 collèges publics de l'Oise. Cet audit énergétique a permis de faire émerger un ensemble de préconisations en termes d'amélioration de la performance énergétique de ces bâtiments (isolation, utilisation d'énergies renouvelables,...).

Indicateurs de suivi**Partenariat avec ADEME**

- ♦ Nombre d'actions par thématique de l'accord-cadre
- ♦ Montant des conventions financières par thème ou par action

Espace info énergie

- ♦ Montant de la subvention financière octroyée à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

Développement des énergies renouvelables

- ♦ Montant des subventions octroyées aux collectivités locales au titre des projets d'énergie renouvelable ou de rénovation/construction de bâtiments à haute performance environnementale (HPE)
- ♦ Montant des subventions octroyées aux bailleurs sociaux pour des projets de bâtiments de haute qualité environnementale
- ♦ Nombre de DPE effectués

Plan Climat Energie Territorial du Conseil général de l'Oise

- ♦ Quantité d'émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent carbone) pour le patrimoine et les services de la collectivité
- ♦ Nombre d'actions inscrites dans le PCET
- ♦ Montant du budget alloué aux actions du PCET

Budget	
	Montant en 2010 (en euros)
Subvention annuelle « Atelier de la Bergerette »	20.000
Subvention annuelle ADIL	60.000
Subvention aux communes pour projets énergie renouvelable	45.780
Bonification HQE bailleurs sociaux	53.975
TOTAL	179.755

Direction pilote	Services ressources	Partenaires
Direction du développement des territoires	Service du développement durable et de l'environnement	Région Picardie Collectivités locales ADEME Les Ateliers de la Bergerette ADIL

La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Action 43 « Gérer durablement les propriétés Départementales »

Objectifs

- ♦ Favoriser l'aménagement et l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), propriétés de Département
- ♦ Proposer des programmes de sensibilisation et de formation aux enjeux écologiques

Sous-actions

Elle est composée de 4 sous-actions dont une nouvelle modalité de gestion du site forestier de THIESCOURT, en appui à la politique départementale des ENS.

Marais de Sacy

Dans le prolongement de la mise en place d'une Zone de préemption sur un espace naturel sensible (ZPENS) sur ce site majeur de plus de 1.000 hectares, le département a pu acquérir, en 2002, 240 hectares de zones humides sur les Marais de SACY-LE-GRAND, au titre de sa politique ENS.

Les Marais de Sacy constituent la plus vaste zone humide de l'Oise et l'une des plus belle zone tourbeuse de Picardie. On y dénombre plus de 50 espèces de plantes remarquables pour la région Picardie et de nombreuses espèces animales d'intérêt européen.

Ce site a été recensé en ENS d'intérêt départemental dans le schéma des ENS de l'Oise et fait partie des 66 ENS prioritaires parmi les 244 que compte le département.

Le Conseil général assure une gestion en direct de cette zone humide par pâturage extensif avec un troupeau de bovins et d'équins de Camargue, afin d'entretenir le milieu, et d'empêcher sa transformation en forêt humide. Les animaux contribuent en association avec un suivi rigoureux, au maintien de l'eau dans le milieu, en empêchant la repousse des jeunes ligneux. Ils favorisent ainsi le développement et la préservation de la végétation typique du marais, ainsi que de son cortège faunistique.

L'équipe en charge de cette gestion se compose d'un chargé de missions, de 2 techniciens sachant maniés les troupeaux et montés à cheval et d'un régulateur cynégétique.

L'équipe technique dédiée s'appuie sur des partenariats avec l'ensemble des collectivités au Syndicat mixte des Marais de Sacy, mais également par les associations reconnues comme le Conservatoire des Espaces naturels de Picardie (CENP) ou encore la Station Ornithologique des Marais de Sacy (SOMS).

En 2010, le Département a signé un contrat Natura 2000, sur une durée de 4 ans, afin de protéger, gérer et valoriser auprès du public cet espace naturel de valeur, et ce avec le concours du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie. A ce titre, le site a été inventorié en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et est intégré au réseau Natura 2000.

Site forestier d'ELINCOURT-SAINT-MARGUERITE

En 2006, le département a acquis un espace boisé de 127 ha situé dans le massif boisé de THIESCOURT, sur la commune D'ELINCOURT-SAINT-MARGUERITE.

Le Conseil général y intervient pour protéger ce vaste ensemble boisé d'intérêt écologique et patrimonial, et y développe le « tourisme vert » en lien avec le projet de développement touristique porté par la communauté de communes du Pays des Sources (CCPS).

En 2009, il a mené une étude afin d'évaluer les potentialités écologiques et touristiques du site et de définir un programme d'actions pour gérer et aménager durablement cet espace qui doit aboutir à l'adoption prochaine d'un plan de gestion forestière à l'horizon 2030, réalisé par l'Office National des Forêts (ONF).

Les premiers travaux du site sont envisagés dès 2011 avec notamment la création de nombreux sentiers de randonnée, l'installation de divers équipements d'accueil du public et l'aménagement d'un sentier pédagogique pour la découverte de la faune et de la flore.

Plusieurs sorties Nature sont organisées sur ce site, en partenariat avec la maison du Conseil général de LASSIGNY et le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE), afin de faire découvrir au grand public les richesses de ce boisement.

Maison départementale de l'environnement

Sur les Marais de Sacy, l'ouverture d'une Maison de l'environnement est prévue pour 2013. Elle sera un pôle d'animation majeure pour le département ainsi qu'un centre de ressources scientifiques et documentaires avec un rayonnement à l'échelle de la Picardie.

A partir de cette maison et en bordure des marais, deux cheminements seront créés pour favoriser la découverte du patrimoine naturel Isarien par tous (3,5 km environ). Le site sera un haut lieu de valorisation pédagogique, notamment envers les scolaires, avec la mise en place de panneaux d'information permettant la découverte :

- de la faune et la flore indigène,
- des spécificités écologiques et paysagères du site,
- de sa gestion par l'équipe départementale,

Ce site permettra également aux associations et ainsi qu'aux spécialistes de la faune et de la flore, de poursuivre leurs recherches en mettant ce lieu à disposition.

Indicateurs de suivi

- ♦ Nombre d'hectares sur les Marais de Sacy
- ♦ Nombre d'hectares d'espaces préservés (acquis par le département)
- ♦ Nombre de visiteurs à la Maison de l'Environnement (dès 2013)

Budget

	Montant en 2010 (en euros)
Gestion des 2 propriétés départementales	1.000.000
Animation et sensibilisation à l'environnement	20.000
TOTAL	1.020.000

Direction pilote	Services ressources	Partenaires
Direction du développement des territoires	Service du développement durable et de l'environnement	Communauté de Communes du Pays des Sources Office National des Forêts Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement

L'épanouissement de tous les êtres humains et l'accès aux biens collectifs

Action 20 : « Diversifier les projets d'économie solidaire »

Objectifs

- ♦ Faciliter l'insertion professionnelle de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- ♦ Consolider et développer les initiatives d'entreprises solidaires avec la mise en place d'un schéma départemental à 5 ans de l'économie solidaire.

Sous-actions

Elle est composée de 2 sous-actions dont une nouvelle qui concerne le dispositif départemental « Coup de pouce à l'emploi » mis en place lors de l'actualisation.

Schéma départemental de l'économie solidaire

Le Conseil général de l'Oise a adopté en février 2011 son schéma départemental de l'économie solidaire. Parmi les leviers annoncés, la création de 500 emplois aidés, l'utilisation des marchés publics dans la lutte contre l'exclusion et en facteur de cohésion sociale, la participation au développement des circuits courts par le biais d'une commande publique solidaire et du soutien à l'agriculture biologique.

Soutenir et favoriser les initiatives d'économie solidaire, c'est avant tout développer de la richesse. C'est encourager un développement local qui a du sens pour les habitants de chaque territoire. C'est insuffler ou réinsuffler un peu de démocratie dans le système économique. Les entreprises de l'économie solidaire proposent des activités de proximité, diversifiées, non délocalisables. Elles savent répondre à des besoins émergents sur des secteurs innovants. L'économie solidaire est une économie à part entière qui génère à la fois une efficacité économique mais également une efficacité sociale ».

Ce schéma s'articule autour des 4 axes élaborés (eux même déclinés en près de 30 actions) avec les acteurs de l'économie solidaire et les partenaires associés :

- Définition du cadre de l'économie solidaire,
- Animation, promotion, formation, en direction des acteurs, des élus et des Isariens,
- Ingénierie technique et financière,
- Développement de l'économie solidaire au niveau des territoires.

Soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

Le département soutient financièrement les Structures de l'Insertion par l'Activité économique suivantes : les ateliers et chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion.

Un dossier unique (État, région, département) a été mis en place pour l'instruction des ateliers et chantiers d'insertion.

Dispositif « Coup de pouce pour l'emploi »

L'opération "Coup de pouce pour l'emploi" décidée en octobre 2010 par l'Assemblée départementale et lancée début 2011, a pour vocation de susciter des créations d'emploi en priorité dans les secteurs de l'environnement et des services à la personne.

Elle vise à soutenir le recrutement de 500 bénéficiaires du RSA socle au sein du département, de communes de moins de 5.000 habitants, de groupements de communes mais aussi d'associations.

Pour pouvoir bénéficier du plan doté de 4,5 millions d'euros, les institutions employeurs doivent, dans le cadre d'un projet d'accompagnement, créer un ou des emplois de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, avec l'accord du Conseil général et de Pôle Emploi. Les futurs salariés sont obligatoirement accompagnés par un tuteur au sein de la structure employeur et par un référent désigné par le département pour leur accompagnement socio-professionnel.

Au printemps 2011, 45 postes (dont 2 pour l'entretien des espaces verts sur les Marais de Sacy et le domaine forestier de THIESCOURT) étaient déjà pourvus sur les 100 dévolus au Conseil général, 75 dossiers émanant de communes étaient à l'étude, 20 emplois étaient déjà proposés par les communes.

Des appels à projets sont régulièrement lancés par le Conseil général à destination des associations notamment dans le domaine de l'environnement et de la cohésion sociale, afin de soutenir l'activité de ces structures ou de permettre le développement de nouveaux projets.

Indicateurs de suivi

- ♦ Nombre de bénéficiaires du RSA salariés d'une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
- ♦ Nombre de contrats uniques d'insertion réalisés chaque année dans le champ de l'insertion par l'activité économique
- ♦ Nombre de chantiers d'insertion et de contrats unique d'insertion par an
- ♦ Degré d'atteinte des objectifs du schéma Départemental de l'économie solidaire

Budget

	Montant en 2010 (en euros)	Prévisionnel 2011 (en euros)
Schéma Départemental de l'économie solidaire + SIAE	1.867.576	1.880.500
« Coup de pouce à l'emploi »		
- financement des contrats uniques d'insertion	5 contrats aidés mis en œuvre en décembre 2010	3.500.000
- budget prévisionnel pour le financement des actions de formation		200.000
TOTAL	1.867.576	5.580.500

Direction pilote	Services ressources	Partenaires
Direction de l'action sociale et de l'insertion Direction du développement des territoires	Mission économie solidaire Service insertion Service du développement économique et du tourisme Service du développement durable et de l'environnement	Collectivités locales, associations Structures d'insertion par l'activité économique

La cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires

Action 48 « Promouvoir l'utilisation des transports en commun »

Objectifs

- ♦ Concurrencer l'utilisation de la voiture individuelle, tout en sécurisant l'ensemble des modes de déplacement
- ♦ Promouvoir les déplacements collectifs, le covoiturage et les transports doux
- ♦ Augmenter le nombre d'utilisateurs des transports en commun
- ♦ Développer l'accessibilité des lignes de transports en commun
- ♦ Développer la coordination des services de transports en faveur de l'intermodalité

Sous-actions

Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise

Né le 4 décembre 2006, à l'initiative du Conseil général de l'Oise, le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) est un outil au service d'une meilleure coordination des transports collectifs. Il fédère les 13 Autorités Organisatrices de Transports (AOT) de l'Oise, dont la région Picardie.

Prévu par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de décembre 2000, le syndicat mixte doit répondre à plusieurs objectifs :

- coordonner les services de transports, dans un but d'intermodalité ;
- informer les usagers ;
- rechercher une tarification unifiée ;
- subventionner les améliorations des dessertes de transport en commun et le transport à la demande ;
- développer et mettre en œuvre des coopérations entre les acteurs du transport, collectivités et territoires limitrophes, notamment pour les liaisons avec Paris et la région Ile-de-France.

Depuis sa création, le SMTCO a mis en place quatre services :

- la centrale de covoiturage www.covoiturage-oise.fr ;
- la plate-forme téléphonique d'informations voyageurs "Oise mobilité" multimodale ;
- le site internet www.oise-mobilite.fr avec calcul d'itinéraire multimodal ;
- la construction d'un **Système intégré de services à la mobilité sur le département (SISMO)** depuis avril 2010.

Système Intégré de Services à la Mobilité (SISMO)

Unique en France, le projet SISMO est un système innovant d'informations des voyageurs et de billettique qui facilitera l'accès aux transports collectifs sur le territoire isarien. Il a par ailleurs remporté le trophée de l'innovation en 2010 lors du salon européen de la mobilité, ainsi que le prix de l'innovation de l'Union internationale du Transport Public à DUBAÏ, en avril 2011.

La finalisation du projet SISMO est prévue courant 2012.

La première étape a été marquée, en septembre 2010, par l'inauguration de l'agence "Oise mobilité" à BEAUVAIS. Des conseillers en mobilité y accueillent les usagers et les renseignent sur tous les horaires et les dessertes de transports collectifs existant dans l'Oise.

La seconde étape, fin novembre 2010, a vu la mise en ligne d'un calcul d'itinéraires sur le site oise-mobilite.fr.

La dernière étape consiste à déployer une billettique commune pour l'Oise, avec une unique carte à puces « le PASS Oise-mobilité » pour l'accès à tous les transports de l'Oise (septembre 2011) et un système de comptage et d'information des voyageurs embarqué (au sol et sur Internet) et à créer un Observatoire départemental de la mobilité.

Organisation des transports collectifs interurbains

Le syndicat a développé l'offre de transports suivante :

- Les lignes interurbaines COMPIEGNE/ROISSY et BEAUVAIS/AMIENS ;
- Le point info à la gare de CREIL ;
- La création du réseau urbain à NOYON ;
- Les projets d'extension de dessertes sur la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la communauté d'agglomération de CREIL et la communauté d'agglomération de la région de COMPIEGNE, les créations de services de transport à la demande (TAD) dans les zones rurales et périurbaine.

En 2009, 3 nouvelles délégations de service public ont été mises en œuvre pour favoriser l'intermodalité des transports interurbains, y compris les services scolaires. Elles s'appuient sur un dispositif incitant les délégataires à encourager la fréquentation des usagers. Leur mise en place a conduit à une tarification unique à 2€ sur le réseau des lignes interurbaines du Conseil général de l'Oise.

Elle a également incité les entreprises de transport à utiliser des carburants moins polluants ou des véhicules récents aux normes plus contraignantes en matière d'émission de gaz à effet de serre.

Enfin, elle a permis de favoriser des actions de sensibilisation à la sécurité.

Indicateurs de suivi

- ♦ Evolution de la fréquentation du réseau de transports départementaux
- ♦ Proportions des cars utilisant des carburants propres ou conformes aux normes Euro 5
- ♦ Nombre d'abonnements scolaires gratuits délivrés

Budget

	Montant en 2010 (en euros)
SMTCO (dont le projet SISMO)	11.000.000 (200.000)
Organisation des transports collectifs interurbains	44.702.246
TOTAL	55.702.246

Direction pilote	Services ressources	Partenaires
Direction des routes et des déplacements	Service des transports Mission projets intermodaux	Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Action n° 3 : Promouvoir une consommation interne économe et responsable

Objectifs

- ♦ Diminuer et recycler les déchets du Conseil général
- ♦ Promouvoir les achats éco-responsables au Conseil général et à ses partenaires

Sous-actions

La sensibilisation des agents du conseil général

Parce que l'éco-responsabilité des administrations est une composante forte de la stratégie de développement durable, le conseil général de l'Oise s'est engagé dans cette démarche. Celle-ci est basée sur le changement d'état d'esprit dans la vie quotidienne ainsi que sur la prise de conscience qu'un geste simple peut modifier notre comportement et notre empreinte écologique sur l'environnement.

En 2008, le Département a mis en place un **comité permanent inter-services « Une administration éco-responsable »** fondé sur le volontariat et surtout sur la forte mobilisation des agents départementaux.

Il s'agit d'un groupe de travail animé par le Service développement durable et de l'environnement et composé par des agents recouvrant l'ensemble des 7 pôles du Conseil général.

Les actions principales se sont déclinées autour des achats, des déchets, de l'eau, de l'énergie et des déplacements. Les missions de ce comité sont de :

- mener une réflexion en interne sur l'optimisation du comportement éco-responsable de chacun des agents du Conseil général de l'Oise,
- émettre des propositions sur des thématiques transversales liées au développement durable,
- réaliser des actions de sensibilisation à travers l'émission d'une lettre de l'éco-agent (en moyenne 4 lettres publiées par an),
- concevoir des actions concrètes dans le quotidien des agents départementaux.

A ce titre, le comité permanent inter-services « Une administration éco-responsable » a édité un guide de l'agent éco-responsable, en 2008. Il fournit des conseils applicables par tous au quotidien pour faire des économies d'énergie, de papier, d'eau et limiter ainsi l'impact environnemental sur les activités.

La diffusion de 6 lettres de l'éco-agent par an, par courriel et sur l'Intranet, permet de suivre les actions concrètes de ce comité par l'ensemble des agents départementaux. Une mascotte, appelée Isaco, a été créée pour identifier la communication sur le développement durable en direction des agents.

A titre d'exemple, le comité permanent interservices « une administration éco-responsable » a élaboré, début 2010, une exposition sur les gestes éco-responsables à destination de l'ensemble des agents départementaux. Cette exposition itinérante, composée de 8 panneaux, dont 1 quizz) circule dans l'ensemble des bâtiments du Conseil général jusqu'en mai 2012. L'investissement au titre de l'impression de l'exposition itinérante s'est élevé à 2.000 € en 2010.

Enfin, le comité initie également des concours inter-services sur le thème du développement durable, avec cette année, la seconde édition du concours « Recycler, c'est gagner...même au bureau ! » afin d'aider à la prise de conscience de notre consommation et à l'importance de bien trier ses déchets pour une seconde vie. Des lots gagnants sont distribués aux lauréats par service (en 2010, la valeur estimée de ces lots représentait 2.000 €).

La consommation responsable du papier

Depuis 2006, le département s'est engagé dans le tri sélectif du papier et prévoit d'atteindre 300 tonnes de papier traitées chaque année à l'horizon 2012. En interne, le département a mis en place un système de bacs cartonnés (2€ le carton), à l'identité d'ISACO, pour collecter le papier à recycler dans chaque bureau.

Le tonnage de papier traité a augmenté chaque année :

- 39,78 tonnes en 2006 ;
- 95 tonnes en 2007 (soit + 239%) ;
- 153 tonnes en 2008 (soit + 161%);
- 182 tonnes en 2009 (soit + 119%) ;
- 224 tonnes en 2010 (soit + 123%);
- 250 tonnes en 2011 (estimation au 30 avril 2011), soit + 112%.

D'autre part, la mise en place en 2008 d'enveloppes internes en circulation dans les différents services pour le courrier a permis une baisse de 37% de la consommation globale des enveloppes.

Le tri et le recyclage dans les services du Conseil général

Le département propose des filières (de collecte et ramassage) de gestion des piles, de cartouches d'encre, de bouchons et de matériels informatiques, en interne et bientôt aux collèges de l'Oise.

Le Conseil général a mis en place en 2006 des filières de collecte et ramassage de :

- gestion des piles avec COREPILE : 562 kg en 2009 et 643 kg en 2010 ;
- de cartouches d'encre avec Emmaüs : 2019 éléments recyclés ;
- de bouchons : 2 tonnes en 2010 ;
- de matériels informatiques.

Ces dispositifs ont été proposés aux 66 collèges de l'Oise et ont été mis en place auprès des collèges intéressés en complément des dispositifs existants (36 collèges pour les piles, bouchons et cartouches).

Par ailleurs, une convention a été signée en 2011 avec la société RECYCLUM pour le recyclage des lampes usagées (ampoules, néons, ...).

Le parc automobile - achats éco-responsables

Le département s'engage avec l'intégration de critères environnementaux dans la sélection des offres et 20 % de véhicules propres pour l'ensemble de son parc automobile en 2012. En 2009, le Département a acheté 6 Clio et 5 Twingo au bonus écologique 700, ainsi que 23 Citroën C3 GNV. Ceci représente un investissement de près de 443 500 €, soit 43% du budget total (en 2009).

En 2010, le parc automobile départemental a intégré une nouvelle Clio au bonus écologique 700 et une Mégane au bonus écologique 500. Ceci représente un budget de 26 441 €, soit 10 % du budget total en 2010.

Indicateurs de suivi

- ♦ Tonnage de produits recyclés
- ♦ Taux d'évolution de l'achat de papier
- ♦ Part des véhicules propres dans le parc global

Budget			
	Recettes 2010 (en euros)	Investissement 2010 (en euros)	Fonctionnement 2010 (en euros)
Sensibilisation des agents Départementaux	-	4000	-
Tri et recyclage dans les services du Département	35 000	-	-
Achat et gestion du parc automobile de véhicules propres	-	26 441 (2 VL)	2 727 (carburant GNV)
TOTAL	35 000	30 441	2 727

Direction pilote	Services ressources	Partenaires
Direction de l'immobilier et de la logistique Direction du développement des territoires	Service programmation et travaux Service des moyens logistiques Service du parc automobile et du garage Départemental Service du développement durable et de l'environnement	Corépile Emmaüs Samu social

ANNEXE

Annexe 1

Analyse de l'Agenda 21 du Conseil général de l'Oise sous le prisme des 5 finalités du développement durable

		ENJEUX	Action	Intitulé	Sous-actions	Etat Action	Finalité 1	Finalité 2	Finalité 3	Finalité 4	Finalité 5
Département fonctionnement administratif au quotidien		- ENJEU 1 - Faire du développement durable un axe structurant le fonctionnement administratif du Conseil général	1	Multiplier l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	Les clauses environnementales	En cours de réalisation					
			2	Poursuivre la dématérialisation en interne (paies, congés, absences...)	Procédures de dématérialisation (paie, congés, absences...)	En cours de réalisation					
					Base documentaire i-60	En cours de réalisation					
			3	Promouvoir une consommation interne économe et responsable	Consommation responsable du papier	En cours de réalisation					
					Tri et recyclage dans les services du Conseil général	En cours de réalisation					
					Sensibilisation des agents du Conseil général	Nouvelle					
					Parc automobile - Achats éco-responsables	En cours de réalisation					
			4	Renforcer le travail d'intégration des travailleurs handicapés	Convention relative au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé	En cours de réalisation					
					Aménagement des postes de travail des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	En cours de réalisation					
					Recrutement d'une assistante sociale intégrée à la Direction des Ressources Humaines	En cours de réalisation					
			5	Adopter une communication plus éco-responsable	Diffusion de l'information (site internet, choix et gestion des consommables...)	En cours de réalisation					
					Création d'un réseau social	Nouvelle					
					Ouverture de l'Oisoscope	Nouvelle					
					Lancement d'une version mobile du site	Nouvelle					

THEME 1
Une gestion proactive du patrimoine et de l'administration du
L'exemplarité du département dans la gestion durable de son patrimoine et de son fonct

	6	Encourager l'organisation de manifestations sportives et culturelles exemplaires	Organisation de manifestations écoresponsables (émission d'un guide)	Nouvelle					
			Des méthodes organisationnelles alternatives (décentralisation des réunions, vidéoconférence, covoiturage...)	Nouvelle					
	7	Animer les structures de concertation	Conseil de développement durable de l'Oise (CDDO) : émission d'avis sur les politiques départementales, suivi de l'Agenda 21	En cours de réalisation					
			Conseil général des jeunes	En cours de réalisation					
			Comité Départemental des Retraités et des personnes Agées (CODERPA)	En cours de réalisation					
			Commission handicap	En cours de réalisation					
- ENJEU 2 - Assurer une gestion durable des bâtiments départementaux	8	Mettre en œuvre une gestion patrimoniale performante et durable	Les collèges (objectifs incitatifs, contrats d'objectifs...)	En cours de réalisation					
			Les bâtiments départementaux (gestion et objectifs fixés par le CG, mise en place des diagnostics de performance énergétique)	En cours de réalisation					
			Les certificats d'économies d'énergie	En cours de réalisation					
	9	Construire durablement	Le programme de construction et de rénovation des bâtiments départementaux	Nouvelle					
			La construction de structures bois	Nouvelle					
- ENJEU 3 - Mettre en œuvre une politique routière respectueuse de l'environnement	10	Préserver la biodiversité en mettant en place une politique d'entretien durable des routes	Gestion différenciée des dépendances vertes (zéro phytosanitaire, fauchage différé, fauchage tardif, plaque anti-herbe, ramassage des déchets...)	En cours de réalisation					
			Lutte contre les espèces invasives	En cours de réalisation					
			Maintien des continuités écologiques	En cours de réalisation					
	11	Favoriser une politique d'aménagement durable des routes	Emploi de matériaux recyclés (granulats, sables, produits bitumeux...)	En cours de réalisation					
			Techniques routières moins consommatrices d'énergie	En cours de réalisation					

THEME 2	t aux activités économiques solidaires et responsables	- ENJEU 4 - Favoriser le changement de culture en faveur du développement durable	12	Sensibiliser les isariens, dès le plus jeune âge, aux enjeux du développement durable	Programme jeunes éco-citoyens	En cours de réalisation							
					Agenda 21 scolaire	Nouvelle							
					Evénements et manifestations de promotion du développement durable	En cours de réalisation							
		- ENJEU 1 - Favoriser le développement d'un tourisme durable vecteur d'attractivité	13	Favoriser l'aménagement des chemins de randonnées touristiques et la signalétique des sites remarquables	Installation d'une signalétique sur les sites remarquables de l'Oise	En cours de réalisation							
					Etats des lieux de l'offre en hébergement touristique	En cours de réalisation							
			14	Accroître et rénover les capacités départementales d'accueil touristique	Avancées du tourisme adapté (labellisation tourisme et handicap, diversification de l'offre...)	En cours de réalisation							
					Déclinaison du Schéma Régional du Tourisme	En cours de réalisation							
					Aspect matériel : restauration du bâti, patrimoine privé et public (Eglises, lavoirs...)	En cours de réalisation							
			15	Sauvegarder le patrimoine bâti et assurer sa valorisation culturelle	Aspect culturel/transmission	En cours de réalisation							
			- ENJEU 2 - Soutenir l'activité économique locale	16	Encourager la création, le développement et l'innovation des entreprises	Soutien à la création et au développement des entreprises	En cours de réalisation						
						Soutien à l'innovation technologique et patrimoniale des entreprises	En cours de réalisation						
						Soutien à l'initiative économique des jeunes talents de l'Oise	En cours de réalisation						
		17		Intégrer les critères de développement durable lors de l'aménagement des zones d'activités		En cours de réalisation							
					Requalification des friches d'activités	En cours de réalisation							
		18		Soutenir et développer une agriculture durable	Soutien financier à la Chambre d'Agriculture et aux diverses associations agricoles	En cours de réalisation							
					Convention cadre avec la région	Nouvelle							

Le soutien permanent				Promotion des produits biologiques locaux dans les cantines	Nouvelle						
	- ENJEU 3 - Permettre un développement maîtrisé de l'aéroport de Beauvais-Tillé	19	Assurer un développement équilibré de l'aéroport de Beauvais-Tillé	Développement économique et emploi de l'aéroport	En cours de réalisation						
				Attraction touristique et ouverture internationale de l'aéroport	En cours de réalisation						
				Plan environnemental de l'aéroport	En cours de réalisation						
	- ENJEU 4 - Soutenir et développer l'économie solidaire	20	Diversifier les projets d'économie solidaire	Soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)	En cours de réalisation						
				Schéma départemental de l'économie solidaire	Nouvelle						
				Dispositif Coup de Pouce pour l'Emploi	Nouvelle						
	- ENJEU 5 - Développer les réseaux d'information et de télécommunication	21	Généraliser la couverture du territoire en réseaux d'information et de télécommunication	Développement de la couverture en téléphonie mobile	En cours de réalisation						
				Développement de la couverture en haut débit	En cours de réalisation						
	- ENJEU 1 - Améliorer l'offre et l'accessibilité des services de proximité	22	Développer les e-services	Déploiement des nouveaux services (bornes visio conférence, sites web, archives en ligne...)	En cours de réalisation						
				Développement du portail jeunesse - outils au service des jeunes (portail Oise Up)	En cours de réalisation						
		23	Améliorer et diversifier l'offre de service de proximité	Décentralisation des services du Conseil général (Maisons du Conseil Général, relais autonomie des personnes, MSF)	En cours de réalisation						
				Soutien aux créations ou reprises de locaux en milieu rural	En cours de réalisation						
		24	Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux équipements et bâtiments départementaux	Accessibilité des équipements et bâtiments départementaux	En cours de réalisation						
				Section d'éducation motrice	Nouvelle						

THEME 3

L'accessibilité pour tous à l'ensemble du territoire

- ENJEU 2 - Renforcer la mobilité des isariens	25	Faciliter la mobilité des jeunes et des publics en insertion	Aide au permis de conduire	En cours de réalisation					
			Bourses de mobilité	En cours de réalisation					
			Gratuité des transports scolaires	En cours de réalisation					
			Aides à la mobilité pour les publics en insertion	En cours de réalisation					
	26	Assurer la mobilité des personnes à mobilité réduite	Oise mobilité transport adapté	En cours de réalisation					
			Schéma Directeur d'Accessibilité des transports	Nouvelle					
- ENJEU 3 - Faciliter l'accès pour tous à la culture et au sport	27	Soutenir les structures et manifestations participant à la pratique d'une activité physique et sportive	Dispositifs d'aide en faveur de la pratique d'une activité physique et sportive	En cours de réalisation					
			Réalisation d'équipements sportifs de proximité	En cours de réalisation					
			Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (CDESI)	Nouvelle					
	28	Soutenir une programmation culturelle diversifiée couvrant l'ensemble du territoire	Manifestations portées par le Conseil général	En cours de réalisation					
			Autres manifestations en partenariat avec le Conseil général	En cours de réalisation					
	29	Valoriser et préserver l'identité culturelle isarienne	Dispositifs de valorisation (histoire départementale, mémoire collective, savoir faire, traditions locales, patrimoine bâti...)	En cours de réalisation					
			Favoriser la connaissance de l'histoire départementale	En cours de réalisation					
			Promotion des équipements culturels départementaux	En cours de réalisation					
			Dispositifs de préservation (archives départementales, parc Jean-Jacques Rousseau, service archéologie, musée départemental...)	En cours de réalisation					

			30	Faciliter l'accès au savoir, à la connaissance et aux pratiques culturelles	Contrats Départementaux de Développement Culturel (CDDC) : éducation artistique au collège	En cours de réalisation						
					Schéma départemental des enseignements artistiques (écoles d'arts municipales et privées)	En cours de réalisation						
					Dispositifs aux dimensions culturelles et éducatives	En cours de réalisation						
					Accès au savoir (médiathèque et lectures publiques / Archives départementales comme conservatoire des savoirs historiques)	Nouvelle						
			31	Proposer un accueil adapté du jeune enfant	Mise en place de formation des assistant(e)s maternel(le)s	En cours de réalisation						
					Suivi annuel des structures petite enfance et des assistant(e)s maternel(le)s	En cours de réalisation						
			32	Dynamiser l'aide sociale à l'enfance	Schéma départemental "enfance-famille" : prévention et protection	En cours de réalisation						
			33	Améliorer l'information et la prévention en matière d'enfance et d'adolescence	Observatoire de protection de l'enfance	Nouvelle						
					Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)	Nouvelle						
					Prévention des marginalités	En cours de réalisation						
					Edition d'un guide de l'enfant en danger	Nouvelle						
					Espaces accueil parents-enfants	En cours de réalisation						
			34	Renforcer les dispositifs de promotion et de prévention santé/Protection Maternelle Infantile (PMI)	Mise en oeuvre du schéma départemental de protection maternelle et infantile - protection de la santé (2010-2014)	Nouvelle						
					La nutrition dans les collèges	Nouvelle						
					Maison de santé pluridisciplinaire	En cours de réalisation						
			35	Promouvoir les nouvelles technologies	Equipements et outils informatiques disponibles au collège et à la maison	En cours de réalisation						

isariens, de l'enfant aux seniors

- ENJEU 1 -
Protéger les
enfants/adolescents et
réduire les difficultés
sociales

THEME 4		Un accompagnement personnalisé, source de solidarité envers les									
		35	éducatives : du collège à la maison	Equipements et outils informatiques disponibles à la maison	En cours de réalisation						
				Dispositifs pour la réussite scolaire	En cours de réalisation						
				Projets éducatifs locaux	En cours de réalisation						
	- ENJEU 2 - Favoriser l'insertion des personnes en difficulté	37	Garantir aux bénéficiaires du RSA un accompagnement social personnalisé	Plan Départemental d'Insertion (PDI)	Nouvelle						
				Accompagnement social contractualisé entre bénéficiaires du RSA et référents sociaux	En cours de réalisation						
				Contrats Uniques d'Insertion (C.U.I.)	En cours de réalisation						
				Pacte Territorial d'Insertion (PTI)	Nouvelle						
	- ENJEU 3 - Améliorer la qualité de l'offre en direction des personnes nécessitant un accompagnement	38	Lutter contre la précarité et l'exclusion sociale	Lutte contre l'exclusion sociale et prévention	Nouvelle						
				Prévention sociale (indicateurs, suivi d'activités)	Nouvelle						
				Dispositifs de financement	Nouvelle						
		39	Préserver l'autonomie des personnes	Schéma de coordination gérontologique de l'Oise	Nouvelle						
				Relais autonomie des personnes	En cours de réalisation						
				Accompagnement des personnes handicapées	En cours de réalisation						
		40	Adapter les conditions d'accueil des personnes dépendantes à leurs besoins et à leurs attentes	Création de places pour les personnes dépendantes	En cours de réalisation						
	- ENJEU 4 - Mettre en place une démarche d'intervention sociale s'appuyant sur un diagnostic territorial partagé	41	Poursuivre la démarche de développement social territorial	Territorialisation	En cours de réalisation						
				Diagnostics territoriaux	Nouvelle						
				Développement social local	En cours de réalisation						

THEME 5

Une gestion durable de la biodiversité et des ressources

- ENJEU 1 - Préserver, gérer, restaurer et valoriser le patrimoine naturel isarien	42	Préserver et maintenir les milieux naturels	Prise en considération des biocorridors	Nouvelle						
			Plans d'actions régionaux en faveur des espèces emblématiques	Nouvelle						
			Bilans de valorisation du patrimoine naturel isarien	Nouvelle						
			Dispositifs concernant les zones humides, les milieux forestiers et la nature banale	Nouvelle						
			Sensibilisation auprès du public	Nouvelle						
	43	Gérer durablement les propriétés départementales	Marais de Sacy	En cours de réalisation						
			Maison départementale de l'environnement	En cours de réalisation						
			Site forestier d'Elincourt Sainte Marguerite	Nouvelle						
- ENJEU 2 - Protéger et gérer la ressource en eau	44	Assurer la gestion de l'eau, du prélèvement au traitement, et une sensibilisation pour son utilisation raisonnée	Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (SATEP)	Nouvelle						
			Service d'Assistance Technique à l'Entretien des Stations d'Epuración (SATESE)	Nouvelle						
			Dispositifs de sensibilisation (expositions, interventions auprès des agents du CG et des collégiens...)	Nouvelle						
	45	Entretien et restaurer les cours d'eau et les milieux aquatiques	Cercle d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) : lutte contre les inondations et atteinte du bon état écologique des cours d'eau	Nouvelle						
			Procédés de végétalisation des berges lors de travaux d'aménagement ou de restauration	Nouvelle						
- ENJEU 3 - Maîtriser la production de déchets ménagers et assimilés, et assurer leur valorisation	46	Planifier la gestion des déchets ménagers et assimilés dans le département	Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEMDA)	En cours de réalisation						
			Schéma départemental de gestion des sous-produits de l'assainissement	Nouvelle						
- ENJEU 4 - Maîtriser la consommation	47	Promouvoir une consommation	Renouvellement de l'accord cadre avec l'ADEME (2009-2011)	Nouvelle						
			Plan climat territorial - Bilan Gaz à Effet de Serre	Nouvelle						

		d'énergie et développer les énergies renouvelables	47	raisonnée en énergie	Espace Info Energie	En cours de réalisation					
					Développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur biomasse, filière bois, énergie solaire...)	Nouvelle					
		- ENJEU 1 - Développer l'interconnexion et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle	48	Promouvoir l'utilisation des transports en commun	Système Intégré de Services à la Mobilité (SISMO)	Nouvelle					
					Organisation des transports collectifs interurbains	En cours de réalisation					
			49	Réaliser un maillage fonctionnel des voies de circulation douce à destination de toutes les populations	Schéma départemental des circulations douces	Nouvelle					
					Trans'Oise	En cours de réalisation					
					Développement des voies vertes (EPCI)	En cours de réalisation					
					Aménagement de voies vertes douces parallèlement à la modernisation du réseau routier départemental	En cours de réalisation					
			50	Développer durablement et sécuriser le réseau routier départemental	Plan routier à 15 ans	En cours de réalisation					
					Sécurité routière (aménagement de carrefours accidentogènes, signalisation,...)	En cours de réalisation					
					Diminution des nuisances liées au trafic (déviation d'agglomération, observatoire du bruit du Département...)	En cours de réalisation					
		- ENJEU 2 - Promouvoir une approche durable en matière d'urbanisme et de projets structurants	51	Contribuer à l'aménagement et au développement durable du territoire	Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme	En cours de réalisation					
					Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)	En cours de réalisation					
			52	Accompagner les projets du canal Seine Nord Europe et la liaison ferroviaire Picardie-Roissy	Canal Seine Nord Europe et infrastructures fluviales	En cours de réalisation					
					Liaison ferroviaire Picardie/Roissy : participation aux études préalables à la mise en oeuvre du projet	En cours de réalisation					
					Mobilisation du foncier disponible	En cours de réalisation					
					Diversification de l'offre de logement : notamment pour les personnes à mobilité réduite	En cours de					

THEME 6

Un développement territorial isarien équilibré et durable

- ENJEU 3 - Développer une offre de logement diversifiée, répondant aux critères de durabilité	53	Développer une offre de logement adaptée aux besoins des ménages isariens	notamment pour les personnes à mobilité réduite ou en difficulté sociale	réalisation						
			Fonds Départemental d'Intervention en faveur du Logement (FDIL)	En cours de réalisation						
			Orientations du Plan Départemental de l'Habitat (PDH)	Nouvelle						
			Schéma départemental d'aires d'accueil des gens du voyage	Nouvelle						
	54	Garantir la qualité du cadre de vie en développant l'habitat durable	Amélioration du cadre de vie dans l'habitat social existant	En cours de réalisation						
			Réhabilitation de logement dans le parc privé par délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)	Nouvelle						
			Travaux pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments allant au-delà des normes environnementales en vigueur	En cours de réalisation						
	55	Favoriser l'accès et le maintien au logement pour tous	Dispositifs d'aide au logement en faveur des personnes défavorisées	En cours de réalisation						
			Dispositifs favorisant l'accès à la propriété des familles modestes	En cours de réalisation						
			Dispositifs favorisant le maintien dans le logement	En cours de réalisation						
			Proposition de mise en place d'un fonds de garantie afin de pouvoir améliorer la réactivité lors de la détection de situations d'endettement	Nouvelle						
- ENJEU 4 - Répondre aux besoins territoriaux à l'aide d'outils variés	56	Soutenir les projets territoriaux des collectivités locales	Aide aux communes	En cours de réalisation						
			Outils d'aide à la décision : observatoire départemental	En cours de réalisation						
			Outils d'aide à la décision : Système d'Information Géographique (SIG)	Nouvelle						
			Coordination avec la Région en matière de connaissance du territoire (outil MOS, outil portail géoparcade)	Nouvelle						
	57	Renforcer la collaboration du Conseil général avec ses partenaires associatifs	Développement des conventions pluriannuelles d'objectifs (clubs sportifs, comités départementaux, associations culturelles...)	En cours de réalisation						
			Soutien financier aux partenaires associatifs : aide au fonctionnement et soutien aux projets	En cours de réalisation						

				Coordination entre le Conseil général et le tissu associatif	En cours de réalisation					
			58	Mettre en place des outils d'aide au service des territoires	Centrale d'achat CAP'Oise	Nouvelle				
					Association Départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO)	Nouvelle				
					Société d'Aménagement de l'Oise (SAO)	Nouvelle				
							60	69	141	122
										54